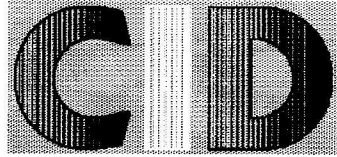
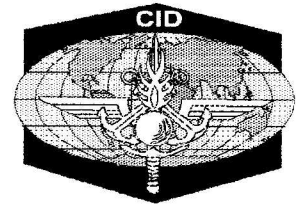


1998 - 542



A NUMEXSEX



## CYCLE GEOPOLITIQUE ETUDE DIRIGEE N°2



# LES CRIMINALITES TRANSNATIONALES

sous la direction de Monsieur Philippe  
**MIGAUX**

### PROBLEMATIQUE :

Cette étude dirigée a pour objectif d'aider les stagiaires à réfléchir sur les liens qui existent entre les problèmes posés par les criminalités transnationales et les questions de défense, et à bien comprendre le caractère global des menaces intérieures et extérieures.

**Groupe C6**

## **PRESENTATION ET SYNTHÈSE DE L'ETUDE DIRIGEE N°2** **CRC2 PERON**

Parmi les objectifs assignés à la défense figure le maintien de la posture permanente de sûreté, qui regroupe, autour de la capacité de dissuasion, la prévention des conflits ainsi que la protection du territoire national et de nos intérêts vitaux. Il s'agit ( livre blanc sur la défense, deuxième partie, chapitre 5 )de « mettre en toutes circonstances le pays à l'abri d'une agression, même limitée, contre son territoire et ses intérêts immédiats ». La protection des populations, assurée « pour l'essentiel par les forces de police et de sécurité civile et par la gendarmerie nationale », est intégrée dans ces préoccupations. La marine nationale aussi affirme depuis longtemps ses compétences en la matière, en assurant le maintien de l'ordre public en mer. Il convient donc bien d'envisager les problèmes de défense sous leur aspect global, en prenant en compte toutes les formes d'agression possibles, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de la France. En effet, l'évolution des menaces est sensible et rapide sur ces deux fronts : la situation qui prévaut en cette fin de siècle est sans commune mesure avec celle des années 1960-1970.

Pourtant, au sein des armées par exemple, l'approche globale est parfois contestée dans la mesure où la mise en place des moyens qu'elle requiert s'effectuerait au détriment de la capacité de projection des forces. La « Défense » et l' « Intérieur » sont unis dans la lutte par des liens étroits, qui semblent évidents mais dont la nécessité n'est pas toujours admise par tous les acteurs . Les quatre séances d'étude dirigée consacrée aux « criminalités transnationales » ont permis de réfléchir sur le caractère artificiel de la distinction entre des menaces externes, domaine du militaire, et des menaces internes, domaine de la police, d'autant plus que la plupart des phénomènes envisagés présentent des aspects internationaux marqués. Les thèmes abordés étaient les suivants :

- L'explosion des délinquances nationales : le cas français,
- Les criminalités organisées : de nouveaux acteurs mondiaux,
- Toxicomanie, trafic de stupéfiants, délinquances induites et blanchiment,
- Actualité des stratégies indirectes : terrorisme, subversion, ingérence, espionnage.

Ces séances ont été animées par Monsieur Migaux et partiellement, pour la dernière d'entre elles, par Monsieur Chaliand.

### **PREMIERE SEANCE :**

Le temps consacré à la première séance a été partagé entre l'examen des institutions et la réflexion sur l'explosion de la

délinquance, en particulier les violences urbaines et la délinquance des mineurs. Les difficultés que les forces de police rencontrent à faire face à ces dernières ont été soulignées par tous les intervenants. La France présente la caractéristique de disposer d'un corps unique de fonctionnaires chargés de la sécurité dans les villes de plus de 10000 habitants : la police municipale pour sa part ne dispose d'aucun pouvoir de police judiciaire et ne peut donc, par exemple, contrôler les identités. Dans le même moment se développe un véritable marché de la sécurité privée, puisque 120000 agents de cette catégorie remplissent dans notre pays des tâches de protection des biens. Il devient donc urgent de modifier la situation de cette dernière et de la police municipale, en ayant recours par exemple à la solution du concours d'accès régional, en renforçant la formation actuellement insuffisante et en améliorant la coordination entre les différentes polices.

Pour ce qui concerne l'explosion de la violence urbaine, il convient de distinguer la situation antérieure aux années 1990, durant lesquelles les déprédations pouvaient encore passer pour une forme exaspérée d'expression, de la situation actuelle où les casseurs détruisent par rage et sans revendications. L'Etat, fait d'une particulière gravité, a disparu progressivement des cités concernées par le phénomène, et leur reconquête s'annonce particulièrement difficile. Sur 800 quartiers en difficulté, 200 sont jugés comme étant dans une situation très critique. La participation des mineurs à La délinquance de voie publique est en nette augmentation et constitue un autre fait préoccupant.

### **DEUXIEME SEANCE :**

Au cours de la deuxième séance, l'attention du groupe s'est portée sur les criminalités organisées, « nouveaux acteurs mondiaux ». L'après-midi a été consacré en partie au recensement des organisations qui dans le monde ont la mainmise sur les activités prohibées et les circuits financiers occultes. Ce panorama a été complété par l'étude de leurs méthodes et des dangers qu'elles font courir aux Etats et à l'économie. Certaines sectes, en raison des troubles à l'ordre public qu'elles peuvent causer, de leur puissance financière, constituée selon des procédés suspects, et de leurs ramifications internationales, ont également été évoquées. Il ressort de ces différents travaux que les mafias européennes, nord-américaines ou asiatiques n'ont pas réellement cherché à se coordonner entre elles ou à se partager le « marché » de la criminalité. Des accords locaux, ponctuels, ont pu bien entendu être passés, mais d'une manière générale les problèmes soulevés par une éventuelle concurrence sont résolus par la violence.

Deux phénomènes méritent cependant une attention particulière : ces organisations ont su résister à la lutte engagée un peu partout contre elles par les pouvoirs publics, elles ont fait preuve de grandes capacités d'adaptation, notamment aux conséquences de la libéralisation généralisée de l'économie et de sa mondialisation. Surtout,

par leur intervention financière dans les secteurs sains de l'industrie ou des services, par l'usage systématique qu'elles font de la corruption, elles menacent de gangrener la société et l'Etat. Il s'agit donc bien d'une menace globale, à la fois interne et externe, qui doit mobiliser contre elle l'ensemble des pouvoirs publics : police, justice, douanes, armées...

### **TROISIEME SEANCE :**

La troisième séance a permis de développer les problèmes soulevés par la toxicomanie et les trafics de drogue, sous l'angle de la santé publique d'une part, mais surtout sous l'angle de l'ordre public d'autre part. La consommation de produits stupéfiants provoque des conduites déviantes, qui mènent à la délinquance en raison du coût élevé de certains d'entre eux. L'ampleur du phénomène, due en grande partie aux bénéfices qu'il génère au profit des trafiquants, a conduit à modifier et à renforcer l'arsenal répressif. La police par exemple utilise des méthodes d'infiltration proches de celles dont peut faire usage la puissante D.E.A américaine. La législation française offre cependant de moindres possibilités, en raison d'un formalisme que l'on peut parfois trouver excessif.

Très importante encore est donc la coordination de l'action de l'Etat dans la lutte contre les trafics, qui doivent être combattus sur tous les fronts : action répressive certes, face à des crimes et à des délits provoqués directement par la vente de drogue, mais aussi contre ceux qui en résultent indirectement sur les plans financier et fiscal. Le blanchiment d'argent a en effet des conséquences graves pour les économies nationales, voire même pour l'économie mondiale. L'argent de la drogue est investi dans tous les secteurs de celle-ci, il contribue à la création de zones de non-droit au sein d'Etats forts et à la déstabilisation d'Etats plus faibles. Il contribue à entretenir les guerres civiles qui trouvent dans la culture du pavot et le développement des laboratoires clandestins une source inespérée de revenus. Dans ce domaine, l'approche globale est une fois de plus indispensable.

### **QUATRIEME SEANCE :**

Enfin pour conclure cette étude dirigée, la quatrième séance a été l'occasion d'aborder la typologie et l'actualité du terrorisme dont Monsieur Chaliand a dressé le portrait introductif en début d'après-midi. Les divers terrorismes peuvent être classés en terrorisme révolutionnaire ou de subversion, en terrorisme nationaliste-indépendantiste, ou encore en terrorisme de manipulation. Quelle que soit la forme retenue, le terrorisme n'a jamais atteint ses buts politiques, même s'il a su obtenir la publicité qu'il souhaitait. Facile à mettre en oeuvre, pour des résultats relativement probants à court terme, ce type de violence a hélas encore de l'avenir devant lui.

Les menaces causées par certains activistes islamiques ont fait dans ce cadre l'objet d'un exposé particulier. Le mouvement des « Frères Musulmans », né pendant l'entre-deux-guerres a essaimé à

partir de l’Egypte, provoquant l’émergence de nouvelles organisations de plus en plus radicales tant au Moyen-Orient qu’en Afrique du Nord. En France, ces mouvances ont pu profiter pour se développer du terreau favorable des banlieues déshéritées. Il existe donc une menace d’autant plus réelle que des techniques comparativement nouvelles ( armes chimiques...) peuvent être utilisées par les terroristes. Il semble cependant que dans les pays où la majorité de la population est musulmane, les conditions politiques, économiques et sociales de prises de pouvoir par les fondamentalistes ne soient plus désormais réunies.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°1**  
**L'EXPLOSION DES DELINQUANCES NATIONALES : LE**  
**CAS FRANÇAIS**  
**CBA de JERPHANION**

Les cas sont identiques dans l'ensemble des pays industriels, tant d'Asie, d'Amérique du nord que d'Europe.

**LE PROBLEME DES POLICES MUNICIPALES**

La police nationale a été unifiée en France, ce qui permet une organisation centralisée, une gestion coordonnée des renseignements... (ceci est loin d'être le cas dans tous les pays).

Parallèlement, la mission des polices municipales se limite à faire appliquer les arrêtés municipaux et correspond à des fonctions de police administrative. Or, pour cela, il est évident que la détention d'armes n'est pas nécessaire. Les maires, par souci sécuritaire ou électoral, donnent parfois des missions de recherche à leurs polices, missions qui dépassent la vocation de ces personnels et leurs capacités légales.

Cette dérive est évidente, dangereuse et trompeuse pour les citoyens. Aujourd'hui, il n'y a pas de formation unique des polices municipales.

Dans les petites villes, les maires ont une influence essentielle sur la police nationale car les services municipaux fournissent beaucoup de moyens aux commissariats. Cela peut provoquer des pressions institutionnelles dans un domaine où les seules autorités sont la direction centrale (au sein de la DGPN) et le préfet, ainsi que les magistrats pour les activités spécifiquement judiciaires.

Les polices municipales rejoignent le cas des entreprises de sécurité civile, qui prolifèrent et posent de réels problèmes. Celles-ci reçoivent en effet très aisément l'autorisation préfectorale de se créer.

Une solution serait de recruter et former au niveau régional, avec l'aide des police et gendarmerie nationales. Il faut de plus encourager la mise en place de systèmes de sécurité passifs et actifs et favoriser une aide à la formation des services de sécurité privés.

**L'EXPLOSION DE LA DELINQUANCE**

En une quinzaine d'années, il y a eu une véritable explosion de la « délinquance de voie publique », née en partie de la décision d'autoriser le regroupement familial (1976) qui a déraciné les familles immigrées et a exclu quasiment tout retour de la deuxième génération vers le pays d'origine.

Dans certaines banlieues, il s'est produit un phénomène de rejet de toute forme d'ordre, tous les services publics ayant quitté les cités ; il y a désormais un véritable déficit de présence de l'Etat.

Les médias ont indirectement encouragé les actes délictueux car ils permettent à peu de frais une publicité considérable et flatteuse.

On se trouve aujourd'hui face à une délinquance juvénile très inquiétante, nourrie par le dispositif pénal qui protège les mineurs, parfois manipulée par les adultes, encouragée par la pègre.

La cité protège ses délinquants par crainte de représailles, parce qu'elle profite du circuit économique parallèle ou par indifférence.

La spécificité de la situation française est que l'on produit encore un modèle d'intégration (il n'y a pas de communautés de délinquance à base ethnique, contrairement à d'autres pays d'Europe).

En ce qui concerne la délinquance dans les écoles, longtemps, l'Education nationale a fait preuve de réticence envers la coopération avec les forces de police. Aujourd'hui, il y a une évolution certaine et elle tend dorénavant à demander le concours de la police.

**PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°1 :**  
**LES INSTITUTIONS DE LA SECURITE INTERIEURE**  
**MAJ.IGOE**

**( Police, Gendarmerie, Justice)**

**INTRODUCTION**

Les événements de la semaine dernière, avec violences et destructions de véhicules, font de la séance d'aujourd'hui quelque chose de très pertinent.

Je vais avouer que j'ai passé quelques nuits à Strasbourg cette semaine là, et oui, je suis allé aussi à Mulhouse, mais il ne s'agit pas d'un effort pour illustrer un peu l'exposé d'aujourd'hui.

Les titres des journaux de la télévision et de la radio, de la presse écrite aussi, signalent tous les inquiétudes de la population, des autorités politiques et des autorités policières à l'égard de la vague de violence urbaine. D'un côté on parle de couvre-feu pour les jeunes, de sanctions pour leurs parents, d'un abaissement de la majorité pénale, d'un toilettage de l'ordonnance sur la justice des mineurs. De l'autre côté, on parle de jeunes qui sont eux-mêmes des victimes, on parle d'intégration, d'urbanisation et du chômage.

C'est à dire, que le sujet d'aujourd'hui est d'une actualité brûlante.

Tout d'abord, je voudrais expliquer pourquoi un stagiaire étranger a décidé de traiter un tel sujet, un sujet qui vous semble être un sujet vraiment franco-français. Il y a plusieurs raisons :

- Les délinquances sont des phénomènes qui ne se sont pas limités à la France. On trouve des problèmes très similaires partout dans le monde. Peut-être y a-t-il des aspects strictement nationaux mais je pense qu'il y a aussi des aspects qu'on peut trouver dans d'autres pays. Les problèmes de la police et de la Gendarmerie qui font face à ces problèmes sont également bien connus dans les autres coins du monde.
- Je pense que nous avons tous déjà une bonne connaissance des structures des forces de l'ordre en France, grâce aux excellentes présentations déjà faites par nos camarades gendarmes. Il m'a semblé peut être plus intéressant de voir comment la situation qui règne ici peut être comparée avec d'autres.
- Enfin, c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup à titre personnel.

Je vais situer mon exposé dans le cadre de la délinquance et je parlerai surtout de l'organisation de l'ordre public et de la justice qui s'occupent

de ce problème. Un bref rappel du système judiciaire peut être utile quand même.

## **L'ORGANISATION JUDICIAIRE GENERALE**

### **ORDRE JUDICIAIRE ( Juridictions Répressives)**

COUR DE CASSATION	Ne juge pas l'affaire Vérifie si les lois ont été appliquées correctement
COUR D'APPEL	réexamine une affaire jugée par un tribunal
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Accusation</li> <li>• Chambre des Appels Correctionnels</li> </ul>	
COUR d'ASSISES ( Crimes : <b>pas d'appel</b> )	1 Juge, 2 Magistrats, 9 Jurés
TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ( délits)	peine d'imprisonnement = 10 ans 1-3 juges
TRIBUNAUX DE POLICE (contraventions)	peine d'amende      Un seul magistrat

### **JURIDICTIONS POUR ENFANTS**

TRIBUNAL POUR ENFANTS	Juge d'enfants + 6 assesseurs
COUR D'ASSISES DES MINEURS	3 Juges d'enfants + 9 Jurés Crimes par 16-18 ans

## **LA POLICE NATIONALE**

Maintenant, je voudrais me concentrer sur la police nationale et ensuite discuter un peu des problèmes que la police et la gendarmerie rencontrent en faisant face aux délinquances.

### **LA POLICE ET LA GENDARMERIE**

Avant de décrire un peu les structures de la Police Nationale, on peut faire très vite une comparaison entre les deux forces.

<b>LA POLICE NATIONALE</b>	<b>LA GENDARMERIE</b>
Dépendant du ministre de l'intérieur	Dépendant du ministre de la défense
Orientation urbaine	Orientation rurale
137700 effectifs	98433 effectifs
2600 sites	4220 casernes (67400 logements)
156 hôtels de police	204 compagnies
1741 commissariats et postes	3621 brigades
61 Compagnies C.R.S.	128 escadrons mobiles

## **La Police Nationale**

### **Quelques dates importantes**

1791 création des polices municipales parallèlement à la Maréchaussée ( Paris 1674)

1941 le régime de la police d'Etat est étendu aux villes de plus de 10000 habitants

1966 La Sûreté nationale et la police de Paris sont placées sous l'autorité du Ministre de l'intérieur

1985 création de La Direction Générale de la Police Nationale

## **LES STRUCTURES**

### **LE DIRECTEUR GENERAL**

- Unité anti-mafia
- Unité de lutte anti-terroriste
- Unité de recherche, d'assistance, d'intervention et de dissuasion
- Service de sécurité du ministre de l'intérieur

### **LES DIRECTIONS CENTRALES**

- Direction
- L'Administration de la Police Nationale
- Inspection Générale de la Police Nationale
- Sécurité Publique
- Police Judiciaire
- Contrôle de l'Immigration & de la lutte contre l'emploi des Clandestins
- Renseignements Généraux
- Surveillance du Territoire
- Compagnies Républicaines de Sécurité

## **AUTRES INSTITUTIONS**

### **PREFECTURE DE POLICE DE PARIS**

Sous l'autorité d'un préfet sous le contrôle du ministre de l'intérieur.  
Intégrée au sein de la Police nationale depuis 1969.

Le préfet de police dispose à la fois :

des pouvoirs de droit commun aux maires (circulation, hygiène, sécurité)  
et des pouvoirs de police générale conférés au préfet.

18724 fonctionnaires

20 commissariats d'arrondissement  
55 commissariats de police judiciaire  
services spécialisés

### **LES MISSIONS DE POLICE**

- **La Police de sécurité: maintien de l'ordre public**
- **La Police d'Ordre: maintien de l'ordre dans la rue**
- **La Police judiciaire ou criminelle: : recherche les crimes, les délits et les contraventions**
- **La Police de renseignement: recherche d'information relatives aux menaces qui pèsent sur l'ordre public et l'Etat.**

### **LA LUTTE DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE CONTRE LA DELINQUANCE**

Nous avons traité assez vite les structures de la Police Nationale et nous avons fait référence également à la Gendarmerie et au système judiciaire. Il faut cibler maintenant le problème auquel nous nous intéressons aujourd'hui : les délinquances.

Nous avons décrit la Police et la Gendarmerie sur un plan national. Mais il faut souligner que les délinquances sont surtout des problèmes locaux. Même si l'on peut voir, comme la semaine dernière, une véritable vague de délinquance qui traversait la métropole, même si l'on peut dire qu'il faut avoir une politique nationale pour répondre à ce problème, personne ne prétend qu'il s'agit d'un phénomène concerté.

Dans cette partie de la séance, il ne faut pas faire trop référence aux causes des délinquances. Il y a bien sûr les problèmes liés à l'intégration des immigrants, l'urbanisation, les politiques de logements, le chômage, l'éducation, etc. Ce sont des problèmes qui réclament des solutions politiques et des réponses sociales. Pendant que la société essaie de trouver les solutions, c'est la police et la Gendarmerie qui doivent faire face aux problèmes. La police et la gendarmerie peuvent aussi donner leurs opinions sur les causes de ces problèmes, mais à court terme, leur devoir consiste à protéger les citoyens et leurs propriétés et à maintenir l'ordre public.

En essayant de faire face au problème des délinquances, quelles sont les difficultés pour la Police et la Gendarmerie? Pour mieux identifier les problèmes, je pense qu'il sera utile de faire une comparaison entre le système de police rurale et le système urbain. A mon avis, c'est là que l'on peut souligner les difficultés. Je vais évoquer les difficultés qui sont traitées dans les journaux ici en France, mais on trouve les mêmes problèmes pour la police dans d'autres pays. En Irlande, nous n'avons pas encore de grosses difficultés avec des communautés d'immigrés, mais il existe quand-même des quartiers sensibles où la police a beaucoup de mal à faire son travail. Quels sont les aspects particuliers

qui posent des problèmes pour les opérations policières dans les banlieues ?

- **La police et la gendarmerie ne vivent pas au milieu de la population.** Les quartiers sensibles sont seulement des lieux de travail pour les policiers.. La situation est bien différente dans les petites villes et les villages où on trouve les brigades de la gendarmerie, avec leurs familles qui sont vraiment intégrées dans les communautés. Sans cette intégration, il est difficile de bien connaître le quartier et la population. C'est beaucoup plus facile à la campagne et ça c'est le paradoxe du métier.
- **Les populations des quartiers urbains ne se connaissent pas entre elles.** A la campagne, ce ne sont pas toujours les propres connaissances des policiers qui sont importantes mais les renseignements qui sont apportés par des autres habitants, soit d'une manière directe soit par les conversations quotidiennes. La vie dans les zones urbaines est très différente et souvent on connaît mal les voisins. Si les habitants se connaissent mal, ils ne peuvent pas renseigner la police.
- **La proportion de policier par habitant est moins forte dans les zones urbaines.**
- **La population criminelle est mobile.** Même si la police ou la gendarmerie peuvent arriver à bien connaître la communauté locale, il y a toujours des éléments qui n'appartiennent pas au quartier. On trouve des éléments criminels mobiles aussi en campagne, mais la plupart des crimes y sont perpétrés par les gens qui habitent localement..
- **Dans les zones urbaines, la police est souvent organisée dans les grands hôtels de police** qui ne facilitent pas la proximité avec la population. Même quand on va traiter quelque problème au commissariat, c'est plutôt une expérience bureaucratique. Il faut dire aussi qu'il est difficile d'avoir de petits postes de police dans les quartiers sensibles, parce que les postes eux-mêmes peuvent être vulnérables, surtout s'il n'y a pas une permanence, voire une permanence assez forte.
- **Dans les zones urbaines, la police travaille par roulement.** On n'a pas la même impression qu'on a à la campagne, de voir les mêmes types tous les jours, comme on voit les gendarmes locaux.
- **Dans les banlieues, il est difficile pour les policiers de sortir seuls, surtout dans les HLM et bien évidemment la nuit.** Les patrouilles se déroulent à quatre ou cinq et il est beaucoup plus difficile de prendre contact avec la population dans ces circonstances là. La sécurité des policiers exige des patrouilles fortes, qui éloignent encore davantage la police de la population.
- **L'attitude de la population à l'égard de la police constitue une autre difficulté.** Souvent la population n'est pas bien intégrée, connaît un haut niveau du chômage, ne partage pas les mêmes valeurs que les autorités, en particulier la police. Il n'y a pas toujours un respect pour la loi, pour les règles de la vie commune. La police a beaucoup de mal à faire respecter la loi et la population trouve que

l'attitude de la police est trop répressive. Des deux côtés, les attitudes se durcissent.

- **Les interventions de la police sont beaucoup plus difficiles.** Quand la police veut interpellé quelqu'un dans un quartier sensible, il faut souvent monter une opération puissante. Une situation d'opposition aux forces de l'ordre peut se développer là où normalement il n'y aurait aucune sympathie pour les éléments criminels. On dit chez nous, que la police évite parfois les interventions dans les quartiers difficiles parce qu'elles peuvent créer un problème plus sérieux que le premier. On attend que les criminels sortent de leur propre environnement.
- **Les éléments criminels incitent les jeunes à empêcher la police de pénétrer dans les quartiers , pour créer les « NO GO ZONES », des zones de non-droit.** Ils peuvent utiliser ces quartiers pour protéger leurs opérations criminelles. Cet aspect est très lié au dernier point
- **Le recrutement de la police pose un autre problème.** Pour avoir un bon rapport avec la population, il est bien évident qu'on doit recruter la police dans cette population aussi. Mais à cause des attitudes traditionnelles vis-à-vis les autorités, et vice versa, et à cause des problèmes pratiques de l'éducation, on ne trouve pas beaucoup de candidats pour entrer dans la police dans les quartiers sensibles. Un facteur important pourrait être le fait que des familles auraient des membres dans la police: ces liens changent beaucoup les attitudes envers les autres policiers rencontrés.

### Conclusion

L'analyse que j'ai faite ne semble pas très optimiste. Il faut dire que dans beaucoup de pays, il y a de gros problèmes dans les banlieues. Il est difficile d'imaginer des solutions, il est encore plus difficile de croire qu'il existe vraiment la volonté d'affecter les ressources nécessaires pour résoudre ces problèmes.

Comme je l'ai déjà dit, pendant que les gouvernements réfléchissent aux options possibles, ce sont les forces de l'ordre comme la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale qui doivent essayer de contrôler les problèmes.

Partout dans le monde, les forces de l'ordre ont besoin de solutions imaginatives et pratiques, bien adaptées aux conditions locales.

**DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°1:**  
**DE LA CRISE DES BANLIEUES AUX VIOLENCES**  
**URBAINES**  
**LCL HOGARD**

**INTRODUCTION :**

L'explosion de la violence est un fait bien réel puisque les statistiques du ministère de l'intérieur font état d'une multiplication par quatre des violences entre 1975 et 1995.

Les violences urbaines éclatent en France à l'été 1981 et se déroulent à l'époque dans les cités des Minguette, à Vénissieux, de la Grapinière à Vaulx en Velin, Olivier de Serres à Villeurbanne. La France découvre alors avec horreur les rodéos, les voitures brûlées, devant des forces de l'ordre dépassées. Depuis ces violences n'ont pas cessé malgré les multiples plans, les politiques de la ville mises en oeuvre et les nombreux milliards dépensés. Adil Jazouli, sociologue, estimait d'ailleurs récemment que ce ne sont pas tant les sommes dépensées qui sont en cause dans cet échec que l'ensemble de la politique elle-même, ses objectifs, et sa cohérence interne.

**Plan :**

1. Les banlieues en crise

- 11. formation des ghettos
- 12. description du mal frappant les banlieues
- 13. description d'une zone de non-droit

2. Les caractéristiques de cette violence

- 21. Violence des mineurs
- 22. violence urbaine et scolaire
- 23. trafic de drogue

3. Les politiques de la ville

- 31. Les années 80
- 32. Les années 90

**1. LES BANLIEUES EN CRISE**

**11. Genèse de la formation des ghettos**

Les cités incriminées, 400 environ en France, sont à l'origine des villes dortoirs construites au plus fort de la croissance, à l'époque des trente glorieuses. Les habitants sont au départ des français de souche,

ouvriers et employés. Mais les choses évoluent dans les années 70 par la conjonction de deux politiques gouvernementales de l'époque.

D'une part, le gouvernement encourage l'accession à la propriété privée des français. Une grande partie des habitants des cités acquièrent alors un pavillon en banlieue et quittent ainsi leurs HLM.

D'autre part, le président Giscard d'Estaing prend les dispositions nécessaires au regroupement familial des immigrés qu'il juge plus humain. Des milliers de famille rejoignent petit à petit les chefs de famille et viennent remplacer dans les cités les français qui se sont relogés plus confortablement.

Ainsi se constituent de véritables ghettos où les français restés se trouvent en minorité et étrangers à ce cadre de vie qui est pourtant le leur depuis des années. Adil Jazouli dit à ce sujet : « Il faut convenir que la concentration de populations pauvres et défavorisées ne facilite pas la cohabitation. La diversité ethnique et culturelle tant magnifiée par la gauche comme une chance pour la France est vécue dans ces quartiers de manière problématique et conflictuelle. La population française de souche est submergée par des familles nombreuses avec des traditions et des moeurs différentes voire hostiles. »

## 12. description du mal frappant les banlieues

La première caractéristique des banlieues est la **non-intégration sociale** de ceux qui y vivent.

Au moment où les français accèdent à la propriété individuelle et où les travailleurs immigrés profitent du regroupement familial, éclate la première crise pétrolière et surgissent le chômage et les difficultés économiques.

La crise frappe en premier lieu les industries à faible valeur ajoutée, c'est à dire celles consommatrices de main d'oeuvre peu qualifiée, dans lesquelles travaillent souvent de nombreux travailleurs immigrés. Ceux ci sont dès lors davantage frappés par le chômage que nos concitoyens. Aujourd'hui le taux de chômage des banlieues est proche de 30%.

Ce taux de chômage implique chez les jeunes une dégradation de l'image du père et une perte d'autorité irrémédiable en résulte. Des enfants plus revendicatifs qu'ils n'étaient, contestent en effet, l'autorité de ceux qui n'ont pas été capables, selon eux, d'apporter un cadre de vie décent à leur famille.

Cette situation engendre la délinquance. Les « jeunes » sans emploi ont alors souvent la tentation de l'argent facile, la tentation du trafic de drogue. Ceux qui le pratiquent deviennent des personnages respectés qui goûtent aux délices de la société de consommation et qui semblent avoir réussi là où leurs pères avaient échoué. Ils deviennent alors des modèles, mais des modèles incapables de réintégrer la société légale dans des conditions valorisantes.

**Deuxième caractéristique : la non-assimilation culturelle.**

Adil Jazouli note d'abord le poids du contentieux historique non résolu entre la France et le Maghreb. La guerre d'Algérie reste inscrite dans toutes les mémoires et « le souvenir est entretenu par les familles maghrébines de cette sale guerre, de ses ratonnades, et de ses martyrs ».

Par ailleurs, l'Islam, deuxième religion de France, largement pratiquée par les immigrés ne distingue pas comme le font les religions chrétiennes le spirituel du temporel. Aussi les musulmans convaincus ne reconnaissent que la Charia islamique, laquelle est « incompatible avec la laïcité et un code civil conquis contre l'église ».

Le rejet de la France, la pratique de l'Islam, de la langue arabe constituent avec l'ostracisme géographique dont sont victimes les communautés d'immigrés autant de freins à l'assimilation.

**Troisième caractéristique : le déficit de citoyenneté.**

L'absence de représentation nationale et locale, sociale et politique constitue évidemment un vide dans un pays qui ne connaît que les rapports de forces démocratiques. Les immigrés ne bénéficient d'aucune tribune pour expliquer leur mal être et proposer des solutions. Aussi dès le début des années 80 naissent des groupes de rock ("Rock against police, Zaâma d'banlieue") dont le rôle est d'exprimer ces difficultés. Des mouvements de grèves de la faim, soutenu par le prêtre catholique Christian Delorme, iront dans le même sens. Plus tard note Adil Jazouli des mouvements d'extrême gauche tenteront de récupérer ces mouvements, de les structurer et de les organiser.

**13. description d'une zone de non-droit**

Le PLAN D'AOU de Marseille, exemple parmi d'autres se caractérise ainsi :

1 habitant sur 2 a moins de 20 ans.

45% des chefs de famille sont au chômage

Le revenu moyen par habitant est inférieur à 2000 francs par mois.

Dans ce type de cité, le chômage des jeunes et leurs échecs scolaires sont si massifs, la dislocation des structures sociales et familiales si avancée qu'on ne voit plus que cette violence lancinante. Les jeunes y décrivent un monde qui se défait de jour en jour, où l'on ne respecte plus rien ni personne, où les repères sociaux et familiaux sont battus en brèche par le développement de la toxicomanie, de la prostitution, et de la petite délinquance. Un nombre croissant de ces familles vivent grâce aux aides sociales diverses et la majeure partie de la population s'installe dans une logique d'exclusion et d'assistance. Le travail, comme forme principale d'accès au revenu et à la consommation, n'est

plus la norme et les enfants grandissent dans un univers où l'effort individuel relève de l'héroïsme.

## **2. LES CARACTERISTIQUES DE CETTE VIOLENCE**

Le rejet d'une société détestée parce qu'inaccessible se traduit par une violence gratuite incompréhensible à beaucoup de nos concitoyens. Par ailleurs le vol est considéré par bien des jeunes comme une forme de redistribution sociale primitive. Les voleurs se comportent en quelque sorte comme des Robin des bois d'aujourd'hui.

Le commissaire Lucienne Bui Trong a classé les troubles urbains en huit catégories de gravité croissante, de l'incivilité à l'émeute. Ces dernières années, la violence urbaine s'est étendue à de nouvelles villes et le nombre d'incidents (de niveaux 1, 2 et 3) n'a cessé de croître.

Cette violence se caractérise par :

21. Une violence des mineurs, touchant des personnes de plus en plus jeunes. L'impunité juridique galvanise les mineurs délinquants au point où Elisabeth Guigou a récemment envisagé d'abaisser l'âge de la majorité pénale.

22. Une violence urbaine et une violence scolaire.

Essaimant à partir des banlieues, la violence urbaine gagne de plus en plus des villes moyennes jusqu'alors épargnées tandis que ses formes s'aggravent. Parfois même, elle peut gagner le cœur de la capitale comme le 12 novembre 1991, moins d'un mois après les événements de Vaux en Velin, où entre Montparnasse et l'Alma, 190 véhicules ont été incendiés, 200 magasins pillés, 234 policiers blessés.

Dans le domaine scolaire, des professeurs sont menacés, des incendies criminels sont provoqués après des renvois. En 1993, 92 faits de ce type sont recensés. Mais si l'on examine les chiffres, la violence s'exerce surtout à l'égard des élèves eux-mêmes. Celle-ci peut même aller jusqu'au crime comme cette collégienne de 14 ans qui avait étranglé sa condisciple de 13 ans.

Par ailleurs, le nombre de cas de racket signalé dans les établissements scolaires suit une courbe asymptotique. Pour terminer, notons que la Direction Centrale de la Sécurité Publique a estimé à 21,4% l'augmentation des faits de violence en établissement scolaire entre 1993 et 1994.

23. Un trafic de drogue

La drogue constitue le véritable moteur de la délinquance et un amplificateur de la violence. Les banlieues deviennent des centres d'approvisionnement que les bandes contrôlant le trafic entendent interdire aussi bien à la concurrence qu'à la police.

### **3. LES POLITIQUES DE LA VILLE**

#### 31. Les années 80

Au début des années 80 , on découvre le problème et la politique mise en oeuvre comporte essentiellement trois volets : d'abord le « Développement Social des Quartiers » (DSQ) inventé par Hubert Dubedout, maire de Grenoble qui vise à réhabiliter les quartiers défavorisés, ensuite la mise en place d'un « réseau de missions locales et de permanences d'accueil, d'information et d'orientation » destiné à favoriser l'accès à l'emploi et/ou à la formation professionnelle. Enfin, dernier volet, il est créé un « Conseil National de Prévention de la Délinquance » pour répondre à la petite et moyenne délinquance pour laquelle il estime que la répression est inadaptée.

Adil Jazouli juge cette politique qui a connu l'échec que l'on sait de la manière suivante : « Ce qui part a priori d'un bon sentiment s'est traduit le plus souvent sur le terrain par une cacophonie extravagante où les sigles des dispositifs s'entrechoquent dans une liste que n'aurait pas renié Prévert ». « L'ampleur de la tâche ne fut pas bien évalué ». Il semble au bout du compte que seulement 15% des jeunes ait pu intégrer le monde du travail et à terme s'intégrer tout simplement grâce à ces actions de formation. Adil Jazouli note en outre que ceux qui se sont intégrés étaient ceux qui avaient peu de difficultés et qui souhaitaient réellement se sortir d'affaire.

Bref, c'est l'échec, concrétisé en 1983 par le premier ras de marée électoral du Front National.

#### 32. Les années 90

Conscient de ces échecs, le gouvernement présente en 1990 un plan de rénovation des banlieues construit selon un triptyque de pièce dramatique :

unité de lieu : les 400 quartiers les plus en difficulté devront être rénovés en priorité.

unité de temps : en 1995 l'action devra être terminée et réussie.

unité d'action : il s'agit d'unifier le commandement pour éviter la gabegie précédemment constatée. C'est la préfiguration des ministères de la ville.

C'est ensuite la période des ministères Delebarre (nommé ministre en janvier 1991) (il est à l'origine de la loi qui organise la péréquation des ressources fiscales entre régions riches et régions pauvres) puis Tapie, mais sans plus de succès que lors de la première période.

### **CONCLUSION**

La non-intégration sociale et la non-assimilation culturelle qui sont à l'origine de tous les maux ne peuvent se résoudre d'un coup de baguette magique par la seule volonté des pouvoirs publics.

L'intégration ne se décrète pas, elle se désire par la population qui est à intégrer. C'est là sans doute toute la difficulté. Car comme le disait Ernest Renan, « la nation est un plébiscite de tous les jours ». La France est au prise avec une population nombreuse dont la distance culturelle est assez importante et qui, nous l'avons vu, pour des raisons structurelles (historiques, culturelles) et conjoncturelles (crise économique, ostracisme géographique) la rejette parfois. Fustel de Coulanges affirmait « ce qui distingue les nations ce n'est ni la race, ni la langue. Les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont d'un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances ». A nous donc de relever ce défi et de trouver une « nouvelle frontière » suscitant l'enthousiasme et permettant de fédérer les esprits, les volontés et les coeurs!

**OUVRAGE CITE** : A. Jazouli, les années banlieue, Seuil 1993

**FICHE TECHNIQUE-SEANCE N°1:**  
**LA DELINQUANCE DES MINEURS**  
**LCL GARNIER**

La délinquance des mineurs constitue l'un des phénomènes de société les plus redoutés et les plus médiatisés de notre époque, sans aucun doute parce qu'elle touche au quotidien de nombreux citoyens, et surtout parce qu'elle traduit une certaine inaptitude de la société à intégrer et à proposer un avenir à toute une frange de sa « relève ».

Il faut dans un premier temps faire l'état des lieux du dit phénomène, puis de le remettre en perspective. On tentera ensuite d'en cerner les causes, avant d'examiner les solutions envisageables.

**1 - L'ETAT DES LIEUX**

L'analyse suivante empruntera les chiffres d'une étude effectuée en 1995 sur l'évolution de la délinquance entre 1993 et 1994. D'une manière générale, alors que la criminalité dans son ensemble a amorcé une inflexion (-7,7%), la part de la violence urbaine a considérablement progressé (+17,7%), et singulièrement la violence commise par les mineurs: elle représente 26% de la délinquance de voie publique, 37% des vols avec violence (en augmentation de 26%), et 23% des vols à main armée (en augmentation de 47%, de plus en plus fréquemment avec une arme à feu). La drogue, en particulier les drogues dures, restent l'apanage des majeurs, même si les mineurs sont impliqués à hauteur de 7 à 8% dans la consommation et la revente.

Géographiquement, le phénomène reste cantonné pour l'essentiel aux régions les plus densément peuplées, et notamment les couronnes parisiennes, la banlieue lyonnaise ainsi que celle de Rouen. On notera que, si certaines régions de France restent épargnées par le phénomène, celui-ci a cependant tendance à faire tache d'huile: certaines villes de province, et parmi elles des villes de moyenne importance que l'on aurait pu croire à l'abri, ont connu elles aussi des flambées de violence.

Certaines variations saisonnières peuvent être mises en avant, mais il faut surtout souligner l'impact de l'actualité médiatique: ainsi, une campagne de reportage sur les banlieues, la sortie du film « la haine », qui brosse un portrait de la violence dans les cités, ont-elles suscité une recrudescence des incidents. A contrario, la guerre du Golfe, la mise en vigueur du plan « Vigipirate » suite à une vague d'attentats ont ramené le calme, au moins provisoirement.

Certaines caractéristiques de cette violence ne sont pas faites pour rassurer: les mineurs impliqués sont en effet de plus en plus jeunes, et les forces de l'ordre ont eu maille à partir avec des enfants de 12 ans, voire moins, qui ne sont pas les moins virulents. De plus, la gravité des actes ne présente bien souvent aucune commune mesure avec les faits qui les ont motivés: ainsi des voies de fait à l'encontre des

conducteurs de bus ou des enseignants. L'usage des armes blanches, voire des armes à feu, aggravent bien évidemment les blessures, des protagonistes des rixes aux simples passants. Enfin, ces conflits relèvent également d'affrontements inter-ethniques: la délinquance juvénile reflète la forte proportion d'immigrés regroupés au sein des cités, et touchés par ces problèmes.

## **2- LES CAUSES**

Les causes de cette délinquance sont à rechercher essentiellement du côté des difficultés économiques que traverse la société à l'heure actuelle. En effet, le chômage frappe au premier chef le travail non qualifié, qui représente l'immense majorité des habitants des cités: de ce fait se trouve dévalorisée l'image du père, et par suite la cellule parentale, quand les mauvais traitements ne s'ajoutent pas à une situation déjà difficile. Les repères font donc défaut, le succès scolaire n'est plus valorisé; d'où le développement d'un sentiment d'échec inéluctable. La boucle infernale du chômage est bouclée; de plus, ceux qui réussissent quittent leur quartier d'origine, privant ceux qui restent d'un exemple valorisant. Les grands ensembles en décrépitude, l'étroitesse des appartements, inadaptés à des familles souvent nombreuses ne procurent pas non plus un cadre de vie idéal, quand l'accès au logement est encore possible.

A contrario, la délinquance, le phénomène de bande, ainsi que la quasi-impunité devant l'autorité judiciaire engendrent un certain renversement des valeurs. La délinquance procure la perspective d'une réussite financière facile, le phénomène de bande permet une « socialisation » des plus jeunes, pressés de faire leurs preuves, le passage « au poste » constitue une valorisation au sein de la communauté. L'absence de condamnation, l'immaturité, la perte des repères poussent tout naturellement les auteurs à réitérer leurs actes. Enfin, les majeurs exploitent bien évidemment la situation, quand ils ne sont pas débordés par « la base ».

## **3 - LES FORMES**

Les formes de cette violence sont bien connues. Elles relèvent le plus souvent d'une attitude de mépris et d'agressivité, accompagnée de crachats et de grossièretés. Toutefois, comme on l'a souligné, le recours aux armes est de plus en plus fréquent.

Les atteintes contre les biens représentent 42% des faits. Ils vont de la dégradation des véhicules publics ou privés, au saccage des locaux scolaires, quand les uns et les autres ne sont pas incendiés. Les agressions contre les personnes représentent 58% des violences commises en milieu scolaires, sous forme de menaces, voies de fait, coups et blessures.

La délinquance des mineurs dépasse en fait largement les plaintes dûment enregistrées par les forces de l'ordre. Outre les atteintes aux personnes et aux biens, elle se traduit rapidement par la

montée d'un malaise généralisé: les enseignants, les élèves, doivent supporter une tension psychologique permanente, parfois aggravée par les parents, qui viennent prendre le relais de leur progéniture. Les chauffeurs de bus, les usagers des transports en commun redoutent la menace diffuse que fait planer tel groupe de jeunes qui envahit sans vergogne les couloirs. Ces phénomènes traduisent la volonté de s'approprier « sa » zone, « ses » moyens de transport, et d'y faire régner sa loi. Ceci ne va pas sans susciter des grèves et des revendications de la part des personnels « au contact », et qui débouchent parfois sur une démission du corps enseignant, ou la fermeture des lignes de bus.

Les relations qu'entretiennent les mineurs délinquants avec les forces de l'ordre illustrent fort bien cette dérive. Celles-ci sont systématiquement prises à partie, dès lors qu'elles ont osé franchir les limites du territoire, même pour procéder à l'interpellation d'un flagrant délit: violence verbale, jets de pierres, cocktails molotovs, « rodéos », incendies de véhicules de service ne se comptent plus. Les réactions sont, là aussi, hors de proportion avec les faits qui ont suscité l'altercation, avec notamment usage d'armes blanches et tirs essuyés par les forces de l'ordre. Les îlotiers, pourtant par essence chargés de la prévention, en font également les frais. En vérité, les forces de l'ordre constituent bien souvent le dernier rempart, face aux insuffisances ou aux démissions en cascade des intervenants précédents. Cette responsabilité, outre les blessures occasionnées lors des interventions, ne va pas sans peser douloureusement sur le moral du personnel qui cristallise la haine et subit la pression des médias au moindre soupçon de « bavure ».

Le phénomène peut s'analyser sous un angle strictement statistique ou historique, et montrer que la délinquance, si elle a beaucoup augmenté ces dernières années, reste tout de même à un niveau très bas. Sa médiatisation doit en revanche beaucoup à son caractère de nuisance, de plus en plus insupportable au citoyen. De plus, les petits conflits font à présent l'objet de dépôts de plaintes: l'usager attend tout de l'Etat, sécurité et éducation. La tentation est grande de recourir aux services de police au moindre conflit de voisinage. De même, la perspective du bac pour tous emplit de fureur ceux qui sont écartés du circuit scolaire, faute d'adaptation minimum. Sauf à appeler de ses vœux un Etat parfaitement tentaculaire, il faut restaurer une certaine conception de la citoyenneté qui soit complémentaire de l'action institutionnelle.

#### **4 - LA REPRESSION**

En aval des actes délictueux, l'effort doit essentiellement porter sur trois aspects, qui tous ont pour objet d'inciter le mineur à ne pas réitérer son acte.

Les forces de l'ordre doivent continuer leur adaptation pour faire face à cette tâche, et persévérer dans la mission qui leur est confiée: s'adapter, parce que la bonne exécution de la tâche exige un sang-froid à toute épreuve; persévérer, parce que, quelle que soit la suite

judiciaire, les agissements délictueux ne peuvent rester sans réaction de la part des forces de l'ordre, sauf à laisser se développer le sentiment d'impunité totale (notamment vis-à-vis des drogues dites « douces »), et s'étendre les zones de non-droit.

Par ailleurs, la réaction de l'autorité judiciaire doit être immédiate, systématique, et adaptée à la nature des faits. Il n'est pas judicieux de remettre en question tout l'intérêt d'une démarche préventive, basée sur l'ordonnance du 2 février 1945 qui fait foi en ce domaine, mais d'appuyer l'action des forces de l'ordre, et avec elle, l'action préventive effectivement menée en amont. Les textes existent: ils prévoient toute une panoplie de mesures, qui vont des activités de réparation au profit des victimes au placement dans une institution, voire au mandat d'arrêt en cas de fugue. Encore faut-il consentir à y recourir effectivement: la tendance semble le prouver, alors que les aspects éducatifs ne sont pas perdus de vue, puisque le nombre d'incarcérations quant à lui diminue. Le rôle de l'Education surveillée, le partenariat avec des associations agréées paraissent à cet égard fondamentaux.

Enfin, il ne faut pas non plus négliger les mesures visant à réprimer ceux qui utilisent d'une manière quelconque les mineurs à des fins délictueuses.

Un mot enfin de l'Administration pénitentiaire, « l'aval de l'aval » en matière de traitement de la délinquance: le recours à l'emprisonnement doit rester exceptionnel, notamment parce que celui-ci mène en général tout droit à la récidive, et ce (les statistiques le montrent), quel que soit le niveau « d'humanité » de l'établissement. Une peine de prison doit être accompagnée d'un projet de réinsertion, et nécessite donc, paradoxalement, du temps - et des investissements en personnels...

## **5 - LA PREVENTION**

L'action en matière de prévention constitue un vaste programme, tant sont nombreuses les façons d'attaquer le mal.

La première méthode consiste à s'attaquer au fléau du chômage. Le dossier n'évoque pas le problème des politiques gouvernementales pour l'emploi, mais chacun s'accorde à reconnaître le rôle fondamental du travail dans toute politique d'insertion. Il faut noter cependant que les travailleurs sociaux, confrontés à une crise qu'ils avaient crue courte et qui s'éternise, peuvent être tentés de baisser les bras devant le peu de succès de leur action.

Les actions de prévention passent aussi par des opérations de partenariat destinées à favoriser l'intégration: celle-ci, culturelle, nationale, reste encore une pierre d'achoppement dans la lutte contre la délinquance. La réponse réside sans doute dans la mise sur pied de missions locales, chargées de coordonner les actions des différents intervenants: départements, communes, associations, justice, forces de l'ordre, tels, par exemple, les conseils communaux de prévention de la délinquance, qui datent de 1983. L'action est encadrée par des contrats

de ville. De façon plus ponctuelle, une des pistes explorées consiste à impliquer bien plus avant les jeunes, leur confier des responsabilités dans l'action collective contre la délinquance. Il faut également retrouver une certaine dynamique des actions de formation et de réinsertion, en fixant là aussi des contrats.

Cette politique vaut bien entendu également pour les collèges en difficulté: les enseignants reçoivent de plus en plus une formation qui fait d'eux autant d'éducateurs. Des « contrats d'éducation » clairs et précis sont promulgués et ratifiés par tous, enseignants, élèves et parents. Enfin, des contacts sont noués entre éducation, forces de l'ordre et justice, partenaires au sein d'un groupe local d'action pour la sécurité, afin d'apporter une réponse appropriée à tout acte qui déborde le cadre de la discipline intérieure. Les forces de l'ordre, quant à elles, ont un important rôle à jouer dans l'apprentissage du civisme, indispensable à la vie en société.

Toutefois, les dispositifs de prévention doivent en permanence imaginer les solutions originales les plus appropriées, sachant que l'erreur sera toujours possible, et qu'ils ne font que pallier une situation fondamentalement anormale en soi: la perte complète de repères, familiaux, éducatifs et culturels. L'échec ne peut être exclu, et la répression doit pouvoir s'exercer sans arrière-pensée.

## **CONCLUSION**

Le problème de la délinquance juvénile prend une ampleur qui n'est pas seulement due à la médiatisation dont elle fait périodiquement l'objet: elle représente pour le citoyen une nuisance qui lui est de plus en plus insupportable, d'autant que, dans les transports en commun ou au collège, elle pénètre dans sa vie quotidienne.

Les actions de prévention font assaut d'imagination pour tenter de résoudre un problème fondamental: la perte des repères habituellement transmis par la famille. Education, forces de l'ordre, justice, collectivités, associations mettent sur pied des partenariats, pour restaurer ce qui peut l'être. Mais en l'état, on ne voit pas que puisse être consenti l'économie d'une politique de répression, saine et mesurée, mais sans arrière-pensée, qui unisse justice et forces de l'ordre.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°2:**  
**LES CRIMINALITES ORGANISEES, NOUVEAUX ACTEURS**  
**MONDIAUX**  
**LCL GARNIER**

La police fédérale allemande (BKA) a donné une définition des organisations criminelles internationales qui tient en cinq caractéristiques principales. Elles reposent sur le professionnalisme et le secret; elles s'appuient sur la corruption des milieux politiques et économiques, ainsi que sur l'intimidation des populations. Enfin, elles naissent au sein d'une population locale, et s'internationalisent par le biais des diasporas.

**BREF PANORAMA DES ORGANISATIONS.**

Celui-ci débutera évidemment par les mafias italiennes, qui sont au nombre de cinq, et qui font l'objet des principaux exposés de cette séance. L'Allemagne est principalement concernée par les « babas » turques, dont l'influence s'étend dans toute l'Europe occidentale, mais aussi centrale. Elles sont souvent associées avec des réseaux d'extrême-droite turcs, dans le cadre de la traque des activistes kurdes expatriés. Leur financement repose principalement sur le trafic d'héroïne. A noter que les trafics liés à la communauté implantée dans l'est de la France restent d'une ampleur limitée, et sont orientés quant à eux vers le financement du PKK (Parti des travailleurs kurdes, indépendantiste).

Les mafias des pays de l'ex-URSS ont été créées par d'anciens dirigeants communistes ou des services secrets. Elles prospèrent grâce aux trafics d'armes et de stupéfiants, et sont très largement implantées en Ukraine et en Géorgie. Elles assurent notamment le transit des stupéfiants du « Croissant d'or » (région du Pakistan) vers l'occident via les républiques turquophones et du Caucase. Elles sont également responsables de la « traite des blanches », réseau d'acheminement de « filles » vouées à la prostitution, vers les pays d'Europe occidentale les plus laxistes en matière de législation (Allemagne et Pays-Bas). Celles-ci, dépouillées de leurs papiers, ignorant la langue, se trouvent prises au piège.

Les triades chinoises sont à l'origine des sociétés secrètes à but non commercial. Historiquement, elles ont appuyé la reprise en main de la Chine par le Guomindang. Réfugiées comme lui à Taiwan et Hong-Kong après la prise de pouvoir des communistes en 1949, elles ont essaimé dans les pays où sévit la diaspora chinoise. Au Japon, les « Boryokudan » représentent 3 000 associations et plus de 100 000 personnes, implantées pour la plupart sur la façade Pacifique. Des accords tacites avec le pouvoir politique ont permis de maintenir la

petite délinquance à très bas niveau en contrepartie d'une grande tolérance vis-à-vis du crime organisé.

Aux Etats-Unis sévit la cousine de la Cosa Nostra italienne, incarnée par les personnages d'Al Capone et de Lucky Luciano. Existente également une criminalité d'origine irlandaise, qui serait notamment à l'origine d'une partie de la fortune des Kennedy, ainsi qu'une mafia israélienne, spécialisée dans le piratage informatique et la délinquance financière. Enfin, en Amérique latine, les cartels de la drogue, implantés entre autre en Colombie et au Guatemala, sont devenus tristement célèbres.

Il n'existe aucune réelle collusion mondiale des grandes organisations criminelles: tout au plus ont été passés des accords de voisinage, ou de prise de créneaux sur certains marchés (telle la pénétration du sud-est de la France par la mafia italienne dans le cadre du trafic des stupéfiants). Ces accords restent ponctuels, et, confrontés à des rivalités d'intérêts, se soldent parfois par de sanglants règlements de compte.

Parmi les méthodes employées pour lutter contre ces organisations, la plus efficace, mais aussi la plus récemment développée, reste l'infiltration: à l'instar des Etats-Unis qui l'utilisent également, sous l'appellation d' « undercover », contre la grande criminalité, celle-ci est notamment pratiquée en France contre le trafic des stupéfiants, et le blanchiment de l'argent sale. Cette méthode vient compléter les renseignements recueillis par le biais des informateurs. Se pose toutefois le problème de la sécurité des agents, ainsi que des aspects juridiques concernant les actes qu'ils sont amenés à commettre dans le cadre de leur mission. Enfin, des problèmes de réinsertion sont à prévoir...

### **LA CRIMINALITE ORGANISEE EST-ELLE UNE MENACE POUR LA FRANCE ?**

La pénétration de la grande criminalité en France reste limitée: quelques personnalités recherchées de la mafia italienne ont trouvé refuge sur la Côte-d'Azur. Certains représentants des mafias russes se sont implantés dans les plus beaux quartiers de Paris. Les mafias japonaises se sont fait connaître en rachetant des châteaux et en les vidant de leur contenu. Les opérations menées consistent surtout en des détournements de l'aide communautaire, et en d'importants blanchiments d'argent sale: des participations ont ainsi été prises dans les capitaux d'EuroDisney et d'Eurotunnel. La menace reste toutefois modérée, et ressentie en partie à cause de la proximité de l'Italie. La publication d'une enquête parlementaire en 1993 a également contribué à sensibiliser l'opinion. Mais les rackets restent pour l'essentiel internes aux communautés d'origine, et aucune grande criminalité d'origine française n'est à déplorer.

### **LA LUTTE ANTI-MAFIA EN ITALIE.**

La lutte de l'Etat italien contre la Mafia remonte à l'époque de Mussolini: il s'agissait alors de restaurer l'autorité de l'Etat sur des régions qui échappaient à son contrôle. Cette lutte est à l'origine du soutien que les Mafias, américaine et sicilienne, ont procuré aux alliés lors du débarquement de 1943. La Mafia s'est également associé au parti démocrate chrétien dans la lutte contre le communisme, et contre les Brigades rouges: elle aurait notamment contribué à la libération du Gal Dauzier. Toutefois, l'Etat italien a fini par prendre conscience que la Mafia contrôlait une partie de son jeu, d'où la reprise de la lutte.

Certes, les opérations les plus spectaculaires ont initialement fait le jeu de la Mafia: ainsi, 200 des 600 interpellés dans le cadre du « maxi-procès » en 1985-86 ont été relaxés. L'événement traduit en fait la main mise sur l'organisation de la famille Corleone, et la collusion d'une partie de l'appareil judiciaire. Toutefois, la lutte s'intensifie: la direction en est confiée à un magistrat, et un arsenal législatif est promulgué, qui permet de soumettre à diverses investigations les individus suspects. L'organisation fait assassiner des responsables du « pool » anti-mafia, mais, devant la détermination des magistrats et les succès qu'ils remportent, change d'objectifs, et se livre à des attentats terroristes. Par le biais des médias (dont certains sont largement contrôlés) se développe une campagne visant retourner l'opinion pour suspendre l'opération « mano pulite »: compte tenu de l'état de gangrène de l'appareil politique et économique, celle-ci risque de favoriser l'émergence de forces centrifuges (telles la Ligue lombarde), et conduire à terme à l'effondrement du système.

Une nouvelle génération mafieuse accède à l'heure actuelle aux leviers des organisations: il s'agit de notables, dont les études ont été financées par celles-ci. Les activités s'orientent principalement vers le détournement des aides communautaires, et les actions menées par le biais des syndicats. 70% des fonds sont investis dans des activités légales. De ce fait, cette montée en puissance constitue un grand danger, attesté par la reprise récente des règlements de compte.

Le danger est grand d'assister à une infiltration complète de l'Etat par la Mafia, qui participe déjà largement au fonctionnement de son économie. La perspective d'une possible moralisation par le biais de l'essor économique ne semble pas devoir être retenue.

## **PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°2: LA LUTTE ANTI- MAFIA EN ITALIE**

### **LCL REDIA**

#### **1° ORIGINE DE LA MAFIA**

Mafia vient du mot arabe « ma'afah » qui veut dire « protection des faibles », définition à la fois juste et contradictoire (ce qui reflète parfaitement les différentes façades de la Mafia ).

**RAPPELS :**

1° Histoire de l'unité ITALIENNE imposée par le Nord (ROME TURIN PIEMONTE LOMBARDIE) ,riche donc puissant ,au Sud (SICILE AVEC PALERME CALABRE NAPLES ),pauvre donc faible .

Le SUD a toujours ce sentiment d'être dominé et exploité par le NORD d'où cette nécessité pour le SUD en particulier la SICILE de s'organiser(en plusieurs clans ou familles ) afin de s'assurer d'une autoprotection solide.

2°En même temps les « barons », grands propriétaires du NORD veulent à tout prix garder leurs privilèges ;pour cela ils utilisent des milices privées armées. Ces dernières perçoivent les redevances et font régner l'ordre en campagne en usant de la violence et du crime .

3° Devenues autonomes à partir de 1850 elles prirent l'appellation MAFIA ,par la suite , la Mafia va multiplier ses sources de revenu en mettant en place une organisation et des activités faisant d'elle un état dans l'Etat et une institution au-dessus des lois .

Donc on peut définir la Mafia comme étant une milice privée ,armée ,formée de plusieurs clans ,basée au début en Sicile ,et qui par la suite va s'implanter un peu partout en Italie et à l'étranger ,agissant par la violence ,le crime ,la corruption ,et la terreur .mais avec discrétion ,dans des domaines aussi variés que l'administration ,le commerce ,la politique ,les trafics de tous genres ,etc...

#### **2° LES MAFIAS**

##### **21-DESCRIPTIF**

Les différents clans se regroupent selon leurs affinités et leurs origines géographiques pour former des sous-groupes aux activités spécifiques.

Toutefois ils ont en commun trois caractéristiques principales :

1°organisation autour de la FAMILLE : cellule d'éducation , de sélection ,de solidarité ,avec autorité absolue et incontestable des chefs de famille (HOMMES D'HONNEUR)

2°le SILENCE comme principe régulateur : protection contre l'Etat central et la curiosité d'autrui d'où cette méconnaissance totale de la Mafia jusqu'aux premiers repentis

3° INTIMIDATION ET VIOLENCE COMME METHODE DE TRAVAIL

Les plus importants sont :

1° COSA NOSTRA : modèle universel d'organisation criminelle ,structure hiérarchisée (verticale) chef :TOTO RIINA arrêté en 93

2° CAMORA : environ 7000 membres chef :RAFFAELLO CUTOLO (structure horizontale)

3° NDRANGHETA : environ 6000 membres

Tous ces groupes sont plus ou moins spécialisés dans tel ou tel type de trafics et agissent dans des zones géographiques distinctes.

4° AUTRES FORMES

-SACRA CORONA UNITA(implanté dans les POUILLES) :environ 1500 hommes

-STIDA (en SICILE)

**AU TOTAL :UNE CARTE DE VISITE DE LA MAFIA**

un réseau de sociétés avec :

-25.000 membres (hommes d'honneur).

-250.000 collaborateurs (médecins ,avocats ,politiciens )

-75 milliards de francs de chiffres d'affaires

-30 milliards de bénéfices

**RECETTES** : marchés publics,activités d'entrepreneurs,trafics de stupéfiants ,activités illicites, extorsions de fonds ,contrebande ,jeux.

**DEPENSES** :achats d'armes ,de voitures ,équipements pour gestion de crimes ,dépenses judiciaires ,primes aux auxiliaires

**MEURTRES CELEBRES :**

Procureurs Scaglione Piétro (71) ,Gaétano Costa (80) ,Pio La Torre ,député communiste (80) ,général Dalla Chiesa et sa femme ,préfet de Palerme (80) ,Salvo Lima ,député européen(92) ,le juge Giovanni Falcone ,sa femme et ses trois gardes du corps (92) ,le juge Borsselino et cinq gardes du corps (92) ,le père Giuseppe Puglisi (93) ,le prêtre Permino Diana (94).

## **22-ACTIVITES DES MAFIAS**

**1° ACTIVITES ECONOMICO-FINANCIERES**

Citées plus haut . Noter toutefois l'extension de la Mafia autour de la Méditerranée .

**2° INFILTRATION DANS LA POLITIQUE**

Importance de ce chapitre car il explique l' implication progressive de la Mafia dans l'appareil de l'Etat.

1°La Mafia agit pour le compte des barons,

2° Le parti fasciste lutte contre la Mafia et se rallie à la Bourgeoisie , or certains de ces bourgeois restent des sympathisants de la Mafia,

3°En 43 Les Alliés (en particulier les Américains ) sollicitent le concours de la Mafia pour réaliser le débarquement en SICILE,

4° Après la guerre la Mafia renoue avec les grands propriétaires et la haute bourgeoisie pour mater la révolte paysanne .

Et comme ces classes de la société italienne constituent l'ossature du parti Démocrate Chrétien qui a gouverné l'ITALIE pendant près d'un demi siècle on comprend aisément le rôle joué par la Mafia dans l'appareil d'Etat (voir procès ANDREOTTI).

5° Les USA, dans leur stratégie de lutte anti communiste ont largement utilisé la Mafia pour écraser les mouvements communistes (surtout dans les campagnes).

La Mafia n'a cependant jamais cherché à s'emparer du pouvoir (contrairement aux Brigades Rouges), elle se contente d'obtenir sa complicité et sa clémence surtout dans les deux domaines suivants :

1° La justice (pour assurer leur impunité) et pour preuve les mesures de clémence en faveur des mafieux jugés, telles que liberté provisoire ou conditionnelle. Le député maire de Palerme Salvo Lima (fils de mafieu) était réputé pour arranger la situation judiciaire des mafieux. En Février 91, le juge Carnevale autorise la sortie de prison de 40 dirigeants de la Mafia etc ...

2° Le contrôle des circuits commercial et financier (pour financer leurs activités)

En revanche la Mafia finance les partis, achète les votes des électeurs pour faire élire des hommes politiques ce qui explique en grande partie sa réussite facile et l'impunité dont elle a longtemps bénéficié.

Tout se passe comme si Etat et Mafia étaient deux institutions complémentaires

### **3° LA LUTTE ANTI MAFIA**

Pourquoi s'est-on enfin attaqué à la Mafia ?

1° Un contexte sociopolitique nouveau : la fin du système des blocs a enlevé tout alibi politique à l'activité de la Mafia.

2° Le groupe des Corléonais ont adopté une attitude de plus en plus violente vis à vis de l'Etat contrairement aux précédents dirigeants qui ont privilégié la négociation et la cohabitation. Cet affrontement entre Etat et Mafia a fait naître un courant antimafia de plus en plus fort en Italie. La lutte antimafia a été surtout orientée vers deux axes principaux:

1° Le nettoyage des partis politiques (en particulier La D C) et la poursuite des hommes politiques impliqués dans les activités de la Mafia;

2° La réforme de la justice avec l'adoption de mesures plus sévères (confiscation des biens...) et en même temps en favorisant les repentis qui accepteraient de dévoiler des secrets.

On peut y ajouter une coopération entre différents Etats au niveau des services de renseignements.

On peut y ajouter également la lutte contre le blanchiment de l'argent sale à travers différentes banques.

RESULTATS : avalanches d'arrestations, de procès et condamnations, révélations spectaculaires qui ont permis une meilleure connaissance de l'organisation de la Mafia et l'arrestation des grands chefs mafieux.

A noter que depuis cette lutte antimafia, le budget de la Mafia accuse un déficit.

AVENIR : Pour gagner définitivement la bataille contre la Mafia le gouvernement italien doit renforcer :

1° la lutte contre le recyclage, contre la pénétration mafieuse dans l'économie.

2° la lutte contre la corruption.

3° la lutte contre le sous développement du Mezzogiorno (le SUD)  
,centre de recrutement des mafieux .

**CONCLUSION :**

Le phénomène Mafia a pris une ampleur telle qu'il serait illusoire de prétendre l'enrayer dans un avenir bref .Trop d'intérêts de haut niveau ,trop de secteurs sensibles comme les banques s'y mêlent aujourd'hui si bien que le simple fait de l'évoquer donne lieu à des controverses

Il ne s'agit plus d'une affaire exclusive de l'état italien mais de tout le peuple italien et aussi de tous les pays développés

Pour terminer je vous livre cette réflexion de Monsieur LUCIANO VIOLAR président de la commission de lutte antimafia et qui à mon sens résume parfaitement cette étude : « nous n'avons marqué des points que lorsque les gens ont pris conscience du phénomène;Changer de politique sans changer d'état d'esprit ne servirait à rien ; notre unique chance de nous en sortir sera de faire littéralement la « terre brûlée ». Seulement cela se paye ;il y aura encore des morts et il faut l'accepter »

## **DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°2: LA CRIMINALITE ORGANISEE EST-ELLE UNE MENACE POUR LA FRANCE?**

### **LCL IMBERNON**

La criminalité organisée est-elle une menace pour la France? Ou pour l'Europe? Pourquoi serait-elle plus une menace aujourd'hui qu'hier? Voici quelques unes des questions auxquelles je me propose de vous donner un éclairage aujourd'hui.

Mon propos est articulé en trois parties. La première est consacrée à une revue des principales organisations criminelles que l'on trouve sur le territoire français. La seconde veut expliquer les méthodes utilisées, en particulier, attirer votre attention sur l'évolution des ces méthodes. La dernière partie tente d'expliquer le danger que représentent ces organisations pour la France, dangers que l'on peut généraliser à l'Europe, voire même au monde tout entier.

#### **1. LES SEPT FAMILLES NE SONT PAS TOUJOURS UN JEU**

Les principales organisations criminelles existant sur le territoire français sont au nombre de sept. Elles sont italiennes, japonaise, chinoise, russe et américaine. Je ne ferai qu'un bref rappel des trois Mafias italiennes que l'on a souvent tendance à confondre.

La Sicile a connu l'occupation des Grecs, des Carthaginois, des Romains, des Wisigoths, des Arabes, des Normands et des Espagnols avant d'être rattachée à l'Etat italien. Ses habitants ont donc très tôt développé un contre-pouvoir fondé sur le secret, la solidarité et la violence. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le mouvement baptisé Cosa Nostra devient délinquant. Fortement combattue par Mussolini qui jalousait son pouvoir, la Mafia subit de graves revers et ne recouvra son influence qu'avec les gouvernements démocrates-chrétiens. ( ce qui tendrait à montrer que seuls les régimes totalitaires sont en mesure de contenir efficacement les organisations criminelles à l'instar du régime de l'ex-Union Soviétique ). Malgré les confidences de "repentis" comme Tomaso Buscetta, elle conserve une puissance concrétisée par les assassinats des juges anti-Mafias Falcon et Borsellino en mai et juillet 1992. Les repentis sont fort rares car la vengeance transversale est terrible. Ainsi Tomaso Buscetta est aujourd'hui absolument seul au monde. Sa femme, ses trois fils, ses parents, ses frères, soeurs, cousins, ont tous été assassinés. Ont également été éliminés plusieurs de ses amis, certains de leurs enfants et de leurs proches. Trente deux personnes au total abattues sur ordre de Cosa Nostra.

Quelques chiffres : En 1991, 142 familles sont connues en Sicile, 3600 mafieux sont identifiés. Au total, 15000 mafieux sont assermentés en Italie.

Les principales organisations connues sont Cosa Nostra proprement dit, dont l'épicentre se situe à Palerme avec Salvatore "Toto" Rina, la Camorra napolitaine de Michele "O pazzo" Zaza et la

Ndrangheta de Dominico Libri dépeinte comme la plus secrète et la plus féroce des trois organisations géographiquement implantées en Calabre.

Le "chiffre d'affaire" des activités illégales est évalué à 100 milliards de francs, chiffre 1992.

La Mafia américaine ou Cosa Nostra des Etats-Unis est directement issue de la Sicile. Dès lors, ses méthodes sont globalement similaires à celles de sa grande soeur. En 1881, les "familles" siciliennes émigrées aux Etats-Unis se reconstituent en Louisiane sous le nom de "la Main noire". Entre 1920 et 1930, Al Capone crée les "familles modernes" à Chicago. Aux délinquances diverses s'ajoutent les prises de contrôle sur les syndicats des teamsters (camionneurs) et des roofers (bâtiments). En 1931, Lucky Luciano crée la première commission de contrôle sur les cinq Mafias américaines. Son existence ne sera découverte qu'en 1957. En 1970, le programme fédéral de protection des témoins provoque les confidences de plus de 5000 "repentis". Entre 1986 et 1989, 17 des 24 "familles" sont touchées par la répression policière. 1992 voit le procès et la condamnation du grand patron de la Mafia de New-York.

La Mafia moderne est implantée principalement entre Big Apple et Philadelphie. Ces activités n'ont rien de vraiment original : travaux publics (rachat et blanchiment), transports, jeux clandestins, narcotiques, paris sur les jeux et les sports, films pornographiques.

La Mafia russe, ou plus généralement la Mafia des pays de l'Est, est peut-être celle qui est aujourd'hui le plus en voie de développement. Liée à la nomenklatura locale, elle est apparue dans les années 1950 sous Nikita Khrouchtchev. Elle puise sa principale source de revenus dans l'économie parallèle. Plus encore que dans le passé, dans toutes les républiques, on détourne aujourd'hui une grande part de la production nationale, des biens de consommation courante aux moyens de production indispensables à l'économie lourde. Autre caractéristique de cette Mafia : la symbiose entre l'ex-parti communiste, les milliardaires clandestins et la pègre, permettant la corruption de la majeure partie des agents de l'Etat. Un gang sur trois est lié à des représentants de l'appareil administratif. En 1989, selon des estimations officielles, l'économie souterraine employait environ 30 millions de personnes pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 30 milliards de roubles. Malgré les efforts de Messieurs Gorbatchev et Eltsine, la désagrégation de l'ex-U.R.S.S. a vu se développer les gangs, qui joignent désormais les méthodes de rackets des entreprises et des particuliers aux traditionnels trafics de corruptions en tout genre. A tel point que la Mafia est devenue l'une des clés de l'économie de marché de la Russie nouvelle.

Passons maintenant à la Mafia japonaise, plus connue sous le nom de Yakusa qui signifie 8.9.3. combinaison redoutable de Rite, fanion, code d'honneur selon les croyances asiatiques dans les nombres. On peut remarquer d'emblée que cela correspond tout à fait à ce que l'on retrouve pour les Mafias italiennes, la seule vraie différence se situant surtout dans les modes de pensée. Les maîtres des quartiers mal famés de Tokyo et d'Osaka seraient les héritiers des bandes de joueurs

professionnels du Moyen Age. Ces "associations d'entraide" imitent les Samouraïs et se présentent comme des défenseurs de l'ordre. Puissantes sous le fascisme, elles se rendront utiles comme briseurs de grève dans les années 1950 et auront pignon sur rue dans le monde de l'économie. Après leur guerre interne entre 1985 et 1988, les trois plus gros gangs font bloc contre la loi japonaise de mars 1992 qui réprime le crime organisé. Son organisation est comparable à une organisation militaire. Les Yakusas sont forts de 3300 groupes comptant au total environ 90000 hommes. Un chiffre d'affaire de 66 milliards de francs est souvent annoncé, mais certains experts proposent un chiffre dix fois supérieur.

Enfin, pour terminer cette énumération, la Mafia chinoise. Aussi connue sous le nom de Triade, la Mafia chinoise s'implante aussi en France. Cependant, j'ai peu d'information à vous donner dans ce domaine. Comme le disait le commissaire René Wack, chef de l'office central de répression de la grande délinquance financière en 1994, je cite : "Je ne sais pas d'où vient le crime organisé implanté dans les Chinatown, mais ce que je sais, c'est qu'il est très bien organisé." Fin de citation. Il semble cependant que ces chinois soient principalement des Wenzhous originaires de la province du Zhé-Jiang dans le sud-est de la Chine. En 1993, ces nouveaux Wenzhous, qui diffèrent des premiers émigrants chinois parfaitement intégrés en France, arrivaient clandestinement dans les gares parisiennes via les pays de l'Est au rythme d'une cinquantaine par jour avant de se fondre dans les Chinatown. Lourdemment endettés pour venir en France, ils sont rapidement devenus des hommes de main à la solde des gangs chinois de Paris.

## **2. LES METHODES**

Les méthodes que j'appellerai traditionnelles sont bien connues. Elles constituent le métier de base des organisations criminelles et dans les temps difficiles de lutte anti-Mafia, c'est toujours autour de ces pôles que ces organisations recentrent leurs activités.

Néanmoins, il est un point majeur que je voudrais souligner. Comme la société en général, les organisations criminelles se modernisent au moins au même rythme. Leur puissance financière le leur permet. Ainsi, elle ont accès aux hautes technologies telle que le cryptage des communications.

De plus, elles se tournent de plus en plus vers la légalité, au sens où (en tout cas pour les Mafias italiennes) 50% de leurs investissements sont faits dans des opérations parfaitement légales en des lieux beaucoup plus discrets qu'auparavant. Seul le financement est d'origine criminelle, mais blanchi de manière suffisamment pointue pour que suivre les fonds s'avère extrêmement difficile. A tel point que la lutte anti-Mafia se situe tout autant dans la répression criminelle directe traditionnelle que dans la répression financière. Autrement dit, à l'image des sociétés modernes, et pour ceux qui ont lu les ouvrages des époux sociologues américains Toeffler, "Troisième Vague" et "Guerre et Contre-guerre", la criminalité organisée est entrée dans le XXI<sup>ème</sup> siècle.

### **3. LES DANGERS**

Quels sont alors les dangers auxquels est ou risque d'être confrontée la France?

Bien évidemment, le premier danger se situe au niveau individuel. Cependant, le danger ne réside pas dans cette perspective. Il est souvent constaté que les actions directes telle que le racket par exemple sont souvent des affaires internes : les Russes rackettent la communauté russe, les Chinois rackettent la communauté chinoise et ainsi de suite, cela afin de récupérer les espèces sonnantes et trébuchantes. En tant qu'individu, vous n'êtes pas concerné sauf si vous avez la mauvaise idée d'empiéter sur leurs domaines essentiels d'action tels que le jeu, les stupéfiants ou la prostitution.

Ce danger existe donc mais il n'est peut-être pas primordial.

Un des premiers vrais dangers, j'y ai déjà fait une rapide allusion, c'est la gangrène. On considère par exemple que 30 millions de russes sont corrompus sur 149 millions, soit 20% environ.

Le premier danger vient donc directement de la corruption capable de faire, si l'on pousse le raisonnement à l'extrême, basculer le type de société.

Le second danger que j'ai identifié est le risque de dislocation de l'intégrité du territoire et du patrimoine. Comme je l'ai déjà mentionné, les investissements "légaux" des organisations mafieuses se font de manière de plus en plus discrètes. Fini la Méditerranée, délaissés les golfs huppés de l'arrière-pays niçois, trop voyantes les banques monégasques. Le must aujourd'hui, c'est la France profonde. Les habitants de Plobannalec, Finistère, 2800 habitants ont découvert avec stupeur qu'un certain nombre de terrains de l'arrondissement appartenaient à Dominico Libri, l'un des parrain de la Ndrangheta. C'est le même processus à Lisieux, Vichy, Mantes-la-ville et bien d'autres encore. Il faut éviter que, en raison de caractéristiques géographiques favorables, une parcelle du territoire national ne tombe sous le contrôle d'une organisation mafieuse, à l'instar de la Sicile où les agents de l'Etat sont considérés comme des touristes étrangers.

La seconde partie de ce phénomène est une atteinte au patrimoine national. J'imagerai simplement mon propos par l'exemple du pillage par les Yakusas japonais, de 9 châteaux français, légalement achetés, puis entièrement vidés de leurs contenus, meubles, tapisseries, peintures, faits répréhensibles uniquement si ces objets étaient classés comme patrimoine historique. C'est dire que dans ce domaine, le danger est multiformes.

Le troisième danger réside dans une prise de contrôle de l'économie nationale par les organisations criminelles. En effet, le chiffre d'affaires de ces organisations est souvent supérieur à celui des plus grandes multinationales. Dès lors, les capacités de rachats en sous-main, par l'intermédiaire d'hommes de paille de pans entiers de

l'économie est parfaitement envisageable avec évidemment toutes les conséquences que cela implique.

Voilà, je ne développerai pas plus avant ces dangers, j'espère seulement vous avoir donné des éléments de réflexion sur les dangers pour la France induits par les organisations criminelles que je résumerai ainsi pour conclure : danger de société, danger territorial et du patrimoine et danger économique.

**FICHE TECHNIQUE-SEANCE N°2: LES SECTES EN  
FRANCE SONT-ELLES UNE FORME PARTICULIERE  
DE CRIMINALITE ORGANISEE ?  
CBA de JERPHANION**

Source : Rapport n° 2468 de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale en date du 22 décembre 1995.

**I/ QUE SONT LES SECTES ?**

**11/ Un concept difficile à définir.**

Il n'existe aucune définition juridique.

Les croyances religieuses ne sont pas un fait public, sous réserve des restrictions liées au respect de l'ordre public, mais le fait religieux dépend des seuls individus (références : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, préambule de la constitution de 1946, article 2 de la Constitution de 1958, loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, article 18 du pacte international relatif aux droits civils et politiques).

C'est pourquoi, aucune définition juridique n'a été donnée aux religions, aucune discrimination n'existe entre les cultes ; l'Etat se borne à réglementer la vie des structures juridiques et des pratiques sociales qui constituent le support des religions : associations, cultuelles ou non, congrégations religieuses.

Il est donc juridiquement impossible de distinguer une Eglise d'une secte.

**12/ Tentatives de définition**

Etymologiquement, on peut trouver deux racines latines au mot : l'une le rattache au verbe suivre, l'autre au verbe couper. Ces origines supposées induisent, simultanément ou alternativement, les deux idées de croyance commune et/ou de rupture par rapport à une croyance antérieure.

La sociologie définit la secte par opposition à l'Eglise : tandis que l'Eglise privilégie l'extension de son influence, la secte est un groupe contractuel qui met l'accent sur l'intensité de la vie de ses membres et tend à refuser tout lien et même tout dialogue avec la société globale et avec les autres religions.

Le langage moderne considère que le terme « secte » fait référence à des mouvements religieux ou pseudo-religieux d'apparition récente, minoritaires, sécessionnistes ou non.

Les Renseignements généraux retiennent, dans leur analyse du phénomène sectaire, un certain nombre de critères :

- déstabilisation mentale,
- caractère exorbitant des exigences financières,
- rupture induite avec l'environnement d'origine,
- atteintes à l'intégrité physique,
- embrigadement des enfants,

- discours plus ou moins antisocial,
  - troubles à l'ordre public,
  - importance des démêlés judiciaires,
  - éventuel détournement des circuits économiques traditionnels,
  - tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.
- La présence d'un ou plusieurs de ces critères caractériserait une secte.

### **13/ Un phénomène difficile à mesurer**

Il est très difficile de quantifier le nombre d'adeptes, de sympathisants, de victimes des sectes, mais aussi leur audience, leur influence, leurs capacités financières et leur dangerosité.

Le nombre de mouvements répondant à l'un des critères de dangerosité définis par les R.G. est en France de 172 « organisations-mères » et de plus de 800 « filiales », constituant une véritable « nébuleuse sectaire ». Les R.G. estiment le nombre d'adeptes au moins occasionnels à 160 000 et le nombre de sympathisants à 100 000. Il existe une concentration des adeptes sur une quarantaine de mouvements, 80 % de ces derniers regroupant en effet moins de 500 adeptes et près de 60 sectes comptent même moins de 50 adeptes.

Tous les mouvements spirituels autres que les religions traditionnelles et communément appelés sectes ne sont pas dangereux, comme, par exemple, les baptistes, les quakers ou les mormons. Leur rôle peut même être, parfois, considéré comme très positif, proposant à des gens en situation morale difficile des groupes chaleureux ou de redonner un sens à leur vie.

### **14/ Tendances et évolutions**

Il semble qu'au cours des dernières années, le mouvement sectaire s'est, tant en termes de structures que de nombre d'adeptes, considérablement développé. Les caractéristiques dominantes de cette évolution sont :

- une prolifération croissante de mouvements d'origine relativement récente ;
- une place croissante des organisations d'origine confessionnelle entièrement nouvelles proposant une explication globale du monde, au détriment des organisations se présentant comme une sécession d'une Eglise précédemment établie ;
- une évolution dans la nature du public touché : des adultes, le plus souvent du sexe féminin et de milieu défavorisé vers les jeunes de tous sexes, issus en général des classes moyennes et aisées et des milieux intellectuels (étudiants, élites intellectuelles et notamment scientifiques).

## **III/ LES SECTES SONT-ELLES UNE FORME DE CRIMINALITE ORGANISEE ?**

La police fédérale allemande a défini la criminalité organisée en lui trouvant cinq caractéristiques : professionnalisme, secret, corruption, intimidation et internationalisation. Pour savoir si les sectes sont une

forme de criminalité organisée, il suffit, tout en tenant compte de la diversité de ces mouvements, de les confronter à ces 5 critères.

### **21/ Représentent-elles sur le professionnalisme ?**

Un certain nombre de sectes disposent de moyens financiers particulièrement importants, certaines associations constituent même de véritables empires financiers.

Les ressources sont apparemment issues des contributions qui excèdent souvent les capacités des adhérents et dont le caractère volontaire peut souvent être sujet à caution, de la vente de publications et de dons et legs financiers.

De nombreuses illégalités ont été constatées : fraude fiscale ; escroquerie, tromperie ou abus de confiance ; violations du droit du travail ou de celui de la sécurité sociale.

De plus en plus, il apparaît que les sectes détournent les circuits économiques (d'après les R.G., c'est le cas de 51 organismes), en ayant parfois recours au travail clandestin ou à diverses formes de fraude ou d'escroquerie.

### **22/ Recherchent-elles le secret ?**

Les sectes utilisent de plus en plus des moyens de propagande très divers : démarchage, édition de journaux, affichage, insertions dans la presse, conférences, cycles de formation.

Parallèlement le discours tenu par les sectes fait une large place au perfectionnement individuel. C'est dans cet esprit qu'est souvent prônée, sous des formes diverses, une certaine ascèse. Celle-ci peut conduire à la rupture avec les relations antérieures, au travail au bénéfice partiel ou exclusif de la secte, voire à la vie en commun. C'est un réel repli sur soi ou sur un groupe restreint, en contradiction avec tout engagement extérieur à la secte.

Les adeptes s'engagent souvent totalement, jusqu'à perdre une partie de leur identité. Cela conduit à une dépendance psychologique qu'exploitent les dirigeants à leur profit.

Certains discours sont clairement antisociaux et imposent aux sectes une grande discrétion.

### **23/ S'appuient-elles sur la corruption ?**

Certaines sectes ont été condamnées pour diffamation, dénonciation calomnieuse ou violation de la vie privée.

De plus, on constate d'indéniables infiltrations ou tentatives d'infiltration au sein des pouvoirs publics, voire dans l'appareil d'Etat (au premier chef l'Eglise de scientologie).

### **24/ Usent-elles d'intimidation, en particulier à l'égard de leurs adeptes ?**

Les sectes ont été condamnées pour des délits relatifs aux atteintes physiques à la personne humaine : mauvais traitements, coups et blessures, séquestration, non assistance à personne en danger ou pratique illégale de la médecine. Certaines pratiques portent en effet atteinte à l'intégrité physique des adeptes : il y a de nombreux témoignages de viols et d'agressions sexuelles, de prostitution et

d'inceste. La prostitution vise également à gagner des adeptes et à acquérir des appuis.

Mais elles ont aussi été condamnées pour des violations de certaines obligations familiales, notamment de parents adeptes de sectes à l'égard de leurs enfants. On assiste aussi à un réel embrigadement des enfants.

Les sectes utilisent souvent la déstabilisation mentale pour soumettre l'individu, par la persuasion, la manipulation, l'affaiblissement physique ou tout autre moyen matériel, à son emprise. Cela passe également par la rupture de l'adepte avec l'environnement d'origine, obtenu par un investissement de plus en plus grand au sein de la secte.

### **25/ S'internationalisent-elles ?**

Les sectes actuellement implantées en France se sont installées en deux vagues bien distinctes : la première remonte au début du XXème siècle et venait des pays anglo-saxons (Témoins de Jéhovah, Mormons, Pentecôtistes, Adventistes, Baptistes) ; la deuxième déferle à la fin des années 1960 en provenance des Etats-Unis (Krishna, secte Moon, l'église de scientologie, mouvement raëlien, Nouvelle Acropole).

La grande majorité des sectes dépasse donc le cadre hexagonal : Eglise de la scientologie (1 000 adeptes en France, 11 millions dans le monde), secte Moon (500 et 180 000), Krishna (1 000, 80 000), Mormons (25 000, 8,5 millions) ...

Par ailleurs, l'importance des sommes brassées par les sectes expliquent la stratégie de nombre d'entre elles à s'implanter dans des pays dotés d'une législation « tolérante » (USA, Amérique du Sud, pays européens anciennement communistes.

### **CONCLUSION**

Même si toutes les sectes n'ont pas un effet néfaste sur leurs adeptes ou ne menacent pas la société, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'entre elles représente un réel danger.

Elle ne sont pas véritablement une forme de criminalité organisée mais servent parfois d'organismes écrans pour le blanchiment d'argent. Parmi elles, la Secte Aoum, l'Organisation du Temple solaire et la plus connue qui est certainement l'Eglise de Scientologie, peut-être la plus dangereuse.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°3:**  
**TOXICOMANIE, TRAFIC DE STUPEFIANTS, DELINQUANCE**  
**INDUITE ET BLANCHIMENT**  
**CE CORMIER**

L' intervention de Monsieur. MIGAUX porte sur les trafics de stupéfiants. Il fait d'abord une description de ces produits.

On trouve de multiples classifications :

- selon l'origine : produits naturels traités / drogues de synthèse,
- selon la nature pharmacologique : produits médicamenteux / produits non médicamenteux,
- selon la dangerosité : physiologique /psychologique.

En réalité, tout produit stupéfiant provoque une conduite déviante. La classification la plus précise reste, en conséquence, celle liée aux effets sur le système nerveux central (SNC).

① LES DEPRESSEURS DU SNC ( psycholeptiques)

- analgésiques opiacés : transformations du pavot (opium, morphine, héroïne...)
- anxiolytiques : (valium)
- hypnotiques : (immenoctal)

② LES STIMULANTS DU SNC (psychoanaleptiques)

- stimulants de la vigilance : transformation de la coca (cocaïne, cracks...), khât, amphétamines et produits dérivés
- stimulants de l'humeur : antidépresseurs

③ LES PERTURBATEURS DU SNC (psychodysleptiques)

- cannabis et dérivés : herbe (marijuana, shit, ganja), résine (haschich), huile...
- hallucinogènes : LSD, mescal, PCP

Les trois catégories de drogues les plus consommées sont représentées par le cannabis, l'héroïne et la cocaïne.

On peut noter que la grande majorité des consommateurs de cannabis ne dépassent pas ce stade de la consommation de produits stupéfiants, mais presque tous les consommateurs d'héroïne ont débuté avec le cannabis.

En revanche, on estime à environ 200 000 le nombre de consommateurs d'héroïne en France. Le prix de cette drogue étant élevé (500,00 FF le gramme soit un budget d'environ 15 000,00 FF par mois par individu), les ressources des consommateurs proviennent de la petite délinquance, de la prostitution et de la revente de drogues ("deal").

La diffusion d'un film sur la lutte contre le trafic des stupéfiants vient illustrer les difficultés rencontrées par les forces de l'ordre et les limites juridiques en matière de procédures. Le cadre juridique peut parfois imposer d'introduire, dans le milieu des trafiquants, des « undercover ».

Une autre des difficultés, et non des moindres, est de coordonner l'action des forces de police et gendarmerie avec celle des douanes dont les buts diffèrent. Pour les premières, il s'agit de poursuivre des infractions à la loi pénale (peines d'emprisonnement). Pour les secondes, il s'agit de rechercher des infractions à la loi fiscale (peines d'amende). A ce propos, surgit la question de l'opportunité de délivrer aux douaniers la qualification d'Officier de Police Judiciaire qui leur permettrait aussi de poursuivre les trafiquants sous les aspects pénaux et donc d'oeuvrer dans le même sens que les forces de l'ordre.

Se posent également la question des livraisons « surveillées » pour lesquelles la technique de « l'undercover » fonctionne déjà et des livraisons « contrôlées » pour lesquelles le magistrat mandant peut autoriser l'utilisation de sommes d'argent public. Néanmoins, à la différence de la DEA américaine, il n'existe, à ce jour, aucune possibilité juridique de remonter les filières par le biais d'investissements financiers.

En seconde partie de la séance, le LCL KOENIG présente un exposé intitulé : « Les conséquences du trafic de stupéfiants en France : marginalités, délinquance et économies parallèles dans les cités ». Il est fait un commentaire complémentaire sur ce sujet. Il a pour objet le problème des cités dans lesquelles sévit une économie de la drogue mais qui, contradictoirement, fait vivre ces mêmes cités. D'où l'impossibilité d'y mettre en place des missions d'observation discrètes mais également le risque d'explosion si les forces de l'ordre y pénètrent. Le « chantage » à l'explosion fait de ces cités des zones où la souveraineté de l'Etat est difficile à faire respecter.

Un second exposé est présenté par le CRC PERON sur « le blanchiment de l'argent ». Les commentaires apportés par M. MIGAUX portent sur le chiffre d'affaire mondial dégagé par la drogue : 3000 milliards de FF. On note également, actuellement, un phénomène qui tend à créer une confusion entre pays producteurs et pays consommateurs. Les premiers deviennent consommateurs alors que les seconds deviennent producteurs.

**PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°3:**  
**LES CONSEQUENCES DU TRAFIC DE**  
**STUPEFIANTS EN FRANCE**  
**LCL KOENIG**

40%, 42 tonnes, 1625 kgs, 1 milliard de francs! Des chiffres inquiétants: 40% des garçons français de 18 ans ont pris de la drogue, 42 tonnes de cannabis et 1625 kgs de cocaïne ont été saisis en France. La valeur des stupéfiants saisis à Paris était d'un milliard de francs! Ces chiffres datent de 1992 et ne représentaient qu'environ 10% des produits en circulation. Malgré l'effort de la police et les succès de la gendarmerie) je suppose que le volume du marché de la drogue a encore augmenté. Une bonne raison pour réfléchir un peu sur les conséquences du trafic de stupéfiants en France : Je parlerai un peu de l'histoire, ensuite des délinquances et enfin de l'économie parallèle.

**UN PEU D'HISTOIRE :**

Avant la fin des années 60, l'abus de drogue en France ne représentait qu'un phénomène marginal touchant essentiellement d'anciens coloniaux ainsi que quelques artistes et écrivains à la mode.

En 1969, le décès par surdose d'une jeune fille à Bandol marque le début de ce qui deviendra, au fil des années, un fait de société beaucoup plus important: la toxicomanie d'une partie croissante de la jeunesse dans toutes les couches de la société française.

Dans le même temps, l'existence d'une organisation de trafic constituée par la pègre marseillaise était connue: « La French Connection ». L'activité de celle-ci était dénoncée fermement par les dirigeants américains. Elle avait mis en place un réseau de laboratoires pour la transformation de la morphine base en héroïne principalement à destination des U.S.A., mais aussi, de façon résiduelle, de Marseille et de Paris.

Le renforcement en 1971 des services de Police travaillant en liaison avec le D.E.A. et l'application de peines très lourdes assorties de confiscations étendues ont mené, en 1974, à la fin de la « French Connection ».

Depuis, la France n'a été ni un pays de production ou de transformation, ni un pays de distribution. Elle est restée en revanche un pays de consommation en progression, comme d'autres pays développés d'ailleurs. Malheureusement il faut constater que les services répressifs n'ont plus de prise directe sur les organisations structurées, tels les cartels et les mafias qui sont implantés dans les pays producteurs ou ont avec eux d'étroites relations.

Dès les années 74 / 75 l'approvisionnement a repris sous la forme d'un « trafic de fourmis » : les héroïnomanes se sont tournés vers les Pays-Bas. Là les trafiquants chinois agissant au sein d'organisations criminelles se sont implantés. De là ils ont étendu leur réseau de trafic en France jusqu'en 1983. Ils se chargeaient de l'importation en grosses

quantités et laissent les maghrébins, surtout tunisiens, assurer la distribution et le « deal de rue ».

D'autres colonies importantes sont venues concurrencer ces organisations chinoises en Hollande et en France où elles les ont même supplantées. Il s'agit des organisations turques, maghrébines et pakistanaises qui ont alors joué - et jouent toujours - un rôle déterminant dans la production, l'acheminement et la distribution.

Egalement ont été impliqués des groupes visant à l'alimentation de divers mouvement d'indépendance, séparatistes ou terroristes. Tel a été le cas des mouvement tamouls, kurdes, « Loups gris » turcs et maintenant FIS et GIA algériens.

De même, le banditisme français a, depuis les années 80, délaissé progressivement ses activités traditionnelles pour opérer une reconversion dans le trafic des stupéfiants pour une large part.

Enfin, les dernières années ont vu l'entrée en scène de ressortissants de pays d'Afrique Noire, avec à la tête le Nigéria, suivi sur le territoire français, de ceux des pays francophones. Ils sont venus rivaliser avec les Maghrébins au plan du « deal » mais on les retrouve aussi au niveau du trafic international d'importance.

En France, les ressortissants étrangers représentent 50% des individus interpellés pour trafic (60% en région parisienne, dont la moitié se trouve être en séjour irrégulier).

### **LES DELINQUANCES :**

Pendant un interview un policier a dit : « Dans mon métier, aujourd'hui, il n'y a plus que ça, toute la criminalité a des liens avec la drogue » et il continue : « On y traite de proxénétisme, d'attaques à main armée, de cambriolages, de rackets. Depuis les années 80, tous les gros malfrats se sont reconvertis dans le trafic de dope ».

Voilà un aperçu de ce dont il s'agit.

On peut différencier trois volets de délinquances :

Tout d'abord les actes qui sont commis par les toxicomanes pour récupérer l'argent nécessaire pour se droguer. Entre autre des vols plutôt non-armés, des cambriolages. Beaucoup de drogués commencent à gagner l'argent nécessaire en revendant des stupéfiants parce qu'ils estiment cette activité moins dangereuse.

Ensuite il y a des actes de délinquance commis par des personnes qui ne sont pas impliquées directement dans le trafic mais qui en profitent quand même. A mentionner le proxénétisme et le recel.

Enfin les plus graves délinquances, celles qui résultent de la concurrence des revendeurs et des organisations.

Il s'agit pour elles de s'implanter ou de conquérir un quartier ou bien de défendre leur chasse gardée. Les trafiquants n'hésitent pas à intimider la population; régler les conflits avec des armes à feu ou bien assassiner les concurrents. Bien sûr le racket est un moyen bien pratique pour arriver à son but.

Les effets négatifs sur les quartiers du trafic de stupéfiants et le manque de présence policière ont fait naître des opérations d'autodéfense collectives et ont mené à la fondation de milices. Si le premier réflexe est de se réjouir de voir ainsi la population s'unir pour lutter contre le fléau du trafic de stupéfiants ces événements m'apparaissent très inquiétants.

D'abord par principe parce que l'Etat doit être la seule organisation possédant l'usage de la force et aussi car de telles actions ne sont pas contrôlables.

### **L'ECONOMIE PARALLELE :**

Un peu ironiquement, mais quand même sérieusement je parlerai ensuite de l'influence positive du trafic sur les quartiers : l'économie parallèle.

Sous la pression de la concurrence, le trafic se rationalise et se concentre entre quelques mains. Quelques trafiquants et les membres de leurs familles tiennent l'économie du quartier.

Ces familles montrent à l'extérieur des signes de richesse (véhicules, garde-robe, voyages etc.) bref des choses qu'ils ne peuvent pas se payer avec leurs ressources officielles.

Les retombées financières du trafic favorisent la circulation de l'argent facile dans le quartier : les jeunes guetteurs ramènent dans leurs familles l'argent ou les biens en nature qui ont permis de les payer, des vacances au pays sont offertes en cadeau, des arriérés de loyer s'effacent miraculeusement. Tandis que certains commerces spécifiques (pizzerias, laveries) viennent revitaliser les centres commerciaux de proximité. Quant aux acteurs du trafic, de manière générale, ils ne touchent pas eux-mêmes à la drogue.

Le quartier gagne alors une quiétude qui marque le renversement de tendance. A ce stade de basculement dans la drogue, la paix sociale s'instaure. Bien sûr la présence policière renforcée générerait le business. Alors les trafiquants font de leur mieux pour ne pas attirer l'attention de la police. Ils impliquent les jeunes désœuvrés dans le business qui devient ainsi moins visible et payent au besoin les têtes brûlées pour qu'ils aillent ailleurs provoquer la police. On peut alors trouver des vrais supermarchés de la drogue dans le quartier. Ce ne sont plus alors les méfaits provocateurs, visibles et violents qui suscitent les affrontements avec la police mais les interpellations ou perquisitions effectuées par les BAC ou services enquêteurs, car elles déstabilisent le trafic et provoquent des manques à gagner.

### **CONCLUSION :**

Les problèmes et les conséquences du trafic de drogues sont nombreux. Il semble que ni les efforts nationaux d'un pays ni internationaux, comme par exemple sous l'égide de l'ONU, n'ont eu de résultat notable.

**DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°3:**  
**LE BLANCHIMENT, UNE MENACE POUR L'ECONOMIE**  
**MONDIALE**  
**CRC2 PERON**

**INTRODUCTION**

Le blanchiment n'est pas une infraction comme les autres : c'est en effet une infraction invisible, sans plaignant ni victime, qui présente même souvent toutes les apparences de la légalité.

Le chiffre d'affaires annuel du commerce mondial de la drogue est estimé à environ 300 milliards de dollars dont 85 seraient blanchis en Europe et aux USA. Ce recyclage n'obéit pas toujours à la rationalité économique : un rapport sénatorial de 1992 établissait ainsi que les recycleurs avaient trop investi dans l'immobilier de bureaux, facilitant la crise du marché parisien. L'économie souterraine résultant de l'ensemble des trafics criminels atteindrait 10% du PNB des pays de l'espace Schengen. Cet argent contribue à alimenter la spéculation dans tous les domaines, surtout en période de crise économique, lorsque la demande de capitaux est importante.

**1. METHODE DE BLANCHIMENT:**

La méthode de blanchiment consiste à exporter les fonds provenant de la vente de drogue, depuis le territoire de l'Etat où ils ont été recueillis, vers des pays étrangers où les activités bancaires sont peu réglementées, puis à les rapatrier sous forme de transferts bancaires légaux.

L'exportation initiale peut se faire de manière physique ( valises, conteneurs... ), rudimentaire et risquée, ou par la méthode du « soupoudrage » qui consiste à placer dans le secteur bancaire une multitude de petites sommes dont l'origine et la destination ne sont pas soumises à contrôle. C'est cette phase dite du « placement » qui est la plus délicate pour les criminels, ce qui explique l'attrait traditionnel pour les pizzerias et les discothèques qui sont des activités qui génèrent des liquidités. Le marché de l'art et des antiquités est aussi très utilisé. Ensuite, il est relativement facile de trouver des Etats qui cherchent à attirer les capitaux et facilitent le secret bancaire, comme les banques hongroises, ou d'avoir recours aux services des fiscalistes qui savent où effectuer des placements exonérés d'impôts.

D'autres pratiques existent, comme celle de l' « auto-prêt » : une société, installée dans un paradis fiscal ( 250 milliards de dollars étaient déposés aux îles Caïmans en 1990 ), prête de l'argent à une entreprise que le blanchisseur crée dans son pays d'origine.

**2. CONSEQUENCES :**

Beaucoup de banques sont impliquées dans des affaires de blanchiment, comme l'a montré le scandale de la BCCI. Tous les outils créés par la finance internationale sont en effet à la disposition des trafiquants, qui savent désormais si bien s'en servir que l'on estime que la moitié du chiffre d'affaires annuel de la mafia proviendrait d'activités légales, conséquence ultime de nombreuses opérations de blanchiment réussies.

Ce commerce sert également à financer le terrorisme : un même réseau de bureaux de change démantelé par l'OCRGDF ( cf paragraphe suivant ) servait à blanchir l'argent du trafic de stupéfiants et celui de l'ETA militaire. L'alliance entre certains mouvements de guérilla « révolutionnaire » et les grands criminels de la drogue, comme en Colombie, montre bien que le trafic de drogue ne soulève pas que des problèmes de répression pénale, mais doit être envisagé sous l'angle de la sécurité nationale. Ce phénomène a été aggravé en partie par la fin de l'antagonisme entre les blocs, qui a entraîné l'arrêt de la fourniture d'armes aux belligérants par les puissances dans les conflits locaux.

Enfin, les experts d'INTERPOL estiment que l'on découvre probablement à peine 5% des affaires de blanchiment, ce qui montre l'ampleur prise par le phénomène et ses implications pour l'ensemble de l'économie mondiale.

### **3. L'ORGANISATION DE LA LUTTE ET SES LIMITES :**

#### **- SUR LE PLAN DE LA SECURITE PUBLIQUE :**

Plusieurs organismes, en France ou à l'étranger, participent à la lutte contre le blanchiment :

Le TRACFIN, pour traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins, organisme composé de douaniers et dépendant du ministère français de l'économie et des finances, est chargé de la lutte contre les infractions douanières ou fiscales liées aux circuits financiers clandestins.

L'OCRGDF, pour office central pour la répression de la grande délinquance financière, coordonne l'action des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre la grande délinquance financière commise en liaison avec le crime organisé.

Le FOPAC, pour fonds provenant d'activités criminelles, est l'antenne spécialisée d'INTERPOL.

La DEA américaine s'efforce avec un certain succès d'infiltrer les réseaux de blanchiment, voire même d'en créer de toutes pièces pour entraîner la chute de trafiquants.

#### **- SUR LE PLAN JURIDIQUE :**

En 1988 à Vienne 33 pays ont signé une convention qui permet la levée du secret bancaire et la saisie des biens issus du blanchiment, et facilite l'extradition des trafiquants. Le signalement à l'administration des dépôts en espèces supérieur à un certain montant ( 10000 dollars aux USA, 15000 Ecus en Europe ) peut également constituer une mesure efficace.

En droit français, la répression des opérations financières frauduleuses liées au trafic de drogue souffre de ce que l'arsenal juridique est

incomplet et partiellement inadapté : il met notamment trop l'accent sur l'élément intentionnel de l'infraction.

Les Etats membres de l'espace Schengen n'ont d'ailleurs pas tous vis à vis de la drogue la même politique : d'une manière générale, le trafic, la cession et la détention de stupéfiants sont réprimés, alors que la possession en vue du seul usage ne l'est pas nécessairement. Ainsi l'Allemagne, la Grèce les Pays-Bas et le Portugal n'incriminent pas l'usage de stupéfiants. L'Espagne ne le réprime que depuis 1992.

### **CONCLUSION :**

Une des principales difficultés rencontrée dans ce combat réside dans le fait que s'il y a consensus entre les Etats pour ce qui concerne la lutte contre la drogue, il n'y en a plus dès que se pose la question de l'existence même des paradis fiscaux.

Cette lutte passe donc par un renforcement de la coopération avec la communauté bancaire internationale, qui doit comprendre que son implication dans le blanchiment est de nature à provoquer à son égard une grave crise de confiance. Il est à craindre cependant que les « blanchisseurs » aient encore de beaux jours devant eux : les transactions effectuées par internet sont difficilement contrôlables, le Web à lui seul est en train de devenir un véritable paradis fiscal, grâce au commerce en ligne. « A l'instar de l'argent liquide, le cybercash peut être anonyme et indétectable » ( courrier international, le monde en 1998 ).

**FICHE DE LECTURE-SEANCE N°3:**  
**L'ÉCONOMIE DES GUERRES CIVILES**  
**LCL BAURES**

L'ouvrage "Economie des guerres civiles" est en fait un recueil de mémoires, écrits par différents spécialistes sur les économies des conflits internes et leur application particulière dans des pays actuellement ou récemment soumis à ce type de guerre. Après avoir introduit les principes de base sur le sujet, des exemples sont donnés dans des études régionales, puis une étude est entreprise sur les facteurs générés par ces régions en crise.

Cette présentation se propose de suivre le même plan que le livre.

**1. LES ÉCONOMIES DE GUERRE DANS LES CONFLITS INTERNES :**

Cette introduction est signée par Jean-Christophe Rufin, directeur de recherches à l'IRIS et maître de conférences à l'IEP de Paris, à l'université de Paris-Nord, et également au CID.

L'auteur étudie, dans une première partie, les modes d'organisation des économies de ce type de conflit. Pour lui, il en existe deux :

- les économies de guerre fermées, c'est à dire là où les rébellions armées opèrent à l'intérieur du territoire, sans soutien extérieur (exemple de la guerre révolutionnaire que mena Mao en Chine à partir de 1935) ;
- les économies de guerre ouvertes. Il faut là aussi distinguer deux types particuliers de théâtre :
  - \* le sanctuaire militaire, qui représente une région hôte, à proximité du pays où combat le mouvement armé, et où se réfugie ce mouvement après des combats entrepris dans le premier pays ;
  - \* le sanctuaire humanitaire, base arrière ouverte à la guérilla dans un pays voisin et protégée non seulement par une frontière mais surtout par la présence d'une masse de réfugiés civils pris en charge par la communauté internationale.

Les économies de guerre civile se monteront à partir de ces deux types de sanctuaire et reposeront soit sur la prédation envers les populations locales, soit la criminalisation, c'est à dire l'exploitation ou la commercialisation illégales des ressources locales. Ainsi chaque mouvement armé recourt à ces différents outils en fonction des conditions dans lesquelles il opère et des soutiens politique dont il peut disposer. Il n'y a pas de modèle type, précise M. Rufin, mais plutôt une série de solutions pragmatiques en fonction de la configuration des lieux et des acteurs en présence.

Dans une deuxième partie, M. Rufin étudie le parallèle entre les économies de guerre et les données politiques et militaires. Il constate un déplacement des zones stratégiques vers des enjeux géographiques stables. Les guerres civiles sont de moins en moins mobiles et prennent l'aspect de guerre de position : elles s'orientent d'une part vers le

contrôle des débouchés vers l'extérieur et d'autre part vers le contrôle des villes. Puis il traite du passage des économies de contiguïté à des économies de réseau. Cela lui permet de souligner le rôle essentiel des diasporas dans le soutien de ce type de conflit. Enfin il conclut son étude en faisant remarquer deux traits nouveaux des mouvements armés. Le premier est le morcellement de leur économie d'assistance. La richesse provenait de l'extérieur. Avec la perte de tels soutiens, l'économie fonctionne du bas vers le haut et fait remonter du pays les richesses. Le deuxième trait est une tendance à la radicalisation des mouvements armés qui semblent s'adapter aux nouvelles conditions de leurs économies de guerre. La forme d'organisation politique qui en découle semble fondée sur une grande violence.

## **2.ETUDES REGIONALES :**

La majeure partie du livre traite de cas particuliers de pays soumis à des conflits internes et rédigés par différents géopoliticiens. Chaque pays traité correspond à un cas bien particulier. Les pays traités sont :

- le Liban : sa caractéristique est d'être fondé sur une économie de prédation érigée par les différentes milices ;
- le Kurdistan : il y a à la fois présence d'une économie de guerre, basée notamment sur le système de prédation, dans sa partie irakienne et une économie dans la guerre dans sa partie turque ;
- l'Afghanistan : l'économie a dû s'adapter à la logique de guerre et les financements ont été, pour une grande part, extérieurs ;
- le Cambodge : comme tout régime communiste, l'économie, fondée essentiellement sur la déforestation, prend une tournure très politique ;
- la Bosnie, dont l'économie est partagée entre la prédation et la production ;
- le Liberia : la prédation a entraîné l'effondrement de l'économie. Il s'en est suivi une mainmise sur l'économie par des firmes étrangères, qui même aujourd'hui, moyennant paiement de "redevances" aux parties en conflit, continuent à exploiter le pays ;
- le Mozambique, d'abord basé sur une économie de prédation, puis sur la criminalisation ;
- le Sud-Soudan, avec l'autosubsistance des populations,
- la Colombie et le Pérou, enfin, avec une guérilla extrêmement violente, un système d'impôt révolutionnaire et la narco-économie.

## **3.LES FACTEURS GENERAUX :**

### **3.1..EMBARGO ET CRIMINALISATION DE L'ECONOMIE :**

Ce chapitre a été rédigé par M. Pierre Kopp, maître de conférences en sciences économiques. Il montre les conséquences d'un embargo sur des pays en proie à des conflits internes. En fait, la question est de savoir si l'embargo en lui-même ne facilite pas l'émergence de trafics et d'activités parallèles et entraîne une criminalisation durable de l'économie. De nouveaux acteurs politico-économiques se dressent alors. Il s'en suit également différentes formes de cette déréglementation des nouvelles économies de guerre et une

redistribution des cartes vers des groupes peu scrupuleux et à la limite du monde de la criminalité, et qui ont tendance à perdurer après le règlement du conflit.

### **3.2.TERRITOIRES ET RESEAUX : L'EXEMPLE DE LA DROGUE :**

Alain Labrousse, directeur de l'Observatoire géopolitique des drogues et maître de conférences à l'IEP de Paris, s'est chargé de la rédaction de ce chapitre. Il veut montrer l'importance de la narco-économie dans les conflits internes. La drogue peut être une source de financement des conflits. Elle peut être imposée comme culture pour les populations, ou au contraire servir de monnaie d'échange contre une protection des milices armées. De plus, son commerce a une forte liaison avec la criminalisation.

### **3.3.DIASPORAS ET FINANCEMENT DES CONFLITS :**

Ce chapitre est dû à une coopération entre Aline Angoustures, chercheur associé au Centre d'histoire de l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle, chargée de recherche à la Commission des recours des réfugiés, et Valérie Pascal, chargée des conflits en Afrique Sub-saharienne au Ministère de la Défense. Les auteurs attirent l'attention du lecteur sur la sensibilité du sujet, car les enquêtes sur le financements des conflits internes par les diasporas se révèlent fragmentaires et fragiles. Mais ils veulent percer ce mystère. C'est pourquoi ils essaient de cerner les différentes diasporas présentes dans le monde et en liaison avec des conflits internes. Il apparaît qu'elles y joue un rôle de plus en plus croissant. Alors les auteurs tentent de modéliser les modes d'organisation diasporique. C'est ainsi que l'on trouve les définitions des diasporas « matrices », « nourricières », encadrées ou non contrôlées.

### **3.4.AIDE HUMANITAIRE ET ECONOMIE DE GUERRE :**

François Jean, directeur de recherches à la Fondation Médecins sans Frontières, est à l'origine de ce chapitre. Devant le développement, parfois fort médiatisé, de l'aide humanitaire, il a cherché à savoir quelle était l'impact de cette aide sur les économies de guerre. Car celle-ci ne se limite plus aux camps de réfugiés, elle est de plus en plus acheminée à l'intérieur des pays en crise. De plus, les acteurs privés prennent une part de plus en plus importante dans la mise en œuvre de l'assistance internationale. De là en découle un affaiblissement de l'Etat en conflit et une montée en puissance de l'extérieur. Cette aide peut à la fois prendre un aspect de contrainte, à la fois pour les états et les belligérants, et un aspect de ressources, fort utile toujours pour les deux parties en présence. A ce moment-là, l'aide humanitaire devient une source locale d'économie, avec les possibilités de racket et de prédation. Le dernier aspect sur lequel se penche l'auteur est le déplacement de populations. Largement présent dans les zones de conflit, il entraîne l'aide humanitaire, et donc toutes sortes de profits pour les rebelles.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°4:**  
**L'ACTUALITE DES STRATEGIES INDIRECTES :**  
**TERRORISME, SUBVERSION, INGERENCE...**  
**CC de CHANTERAC**

**SYNTHESE DU PROPOS DU PROFESSEUR CHALIAND ET DES  
COMMENTAIRES DE MONSIEUR MIGAUX.**

**1. LES FORMES ANCIENNES DE TERRORISME**

L'assassinat politique constitue la forme de terrorisme la plus anciennement connue, encore qu'elle soit éloignée des modalités les plus récentes.

Ainsi, l'assassinat du tsar par les populistes russes en 1880, et les attentats anarchistes de 1850 à 1940 ont préfiguré les actes de terrorisme d'aujourd'hui: il s'agit alors d'un *terrorisme révolutionnaire*. Le terrorisme s'est ensuite perpétué après-guerre en tant que prolongement des mouvements de guérillas. Dans ce contexte de *terrorisme nationaliste*, le terrain n'a pas été seulement urbain. Le front de libération nationale du Viêt-minh a ainsi mené des attentats dans de nombreux villages.

**2. LES FORMES ACTUELLES: LE TERRORISME DE MANIPULATION  
ET L'ACTION DES SERVICES SPECIAUX.**

Depuis 1968, le terrorisme nationaliste s'est autonomisé là où les guérillas ont échoué et s'est mué en méthode de manipulation de l'opinion par la violence. Les échos médiatiques du détournement de l'avion d'El Al en 1968 ont ouvert de nouvelles perspectives à cet égard.

Le Liban, déstabilisé à partir de 1975, accueille alors la plupart des mouvements terroristes: les camps d'entraînement se multiplient. Les services spéciaux s'insèrent ensuite massivement dans les réseaux terroristes pour mener des opérations de coercition diplomatique. L'Irak, la Syrie la Lybie et l'Iran utilisent tour à tour contre la France cette stratégie indirecte, qui vise la coercition dans l'anonymat. Leurs services frappent la population au nom d'un pseudo-mouvement terroriste, évitant ainsi de mobiliser l'opinion française contre l'Etat responsable. Dès lors, la France se dote d'une structure anti-terroriste interministérielle qui aujourd'hui obtient de bons résultats. La capture de Carlos a ainsi montré la volonté de gêner les gouvernements qui l'ont soutenu et d'indiquer que le destin du terroriste est d'être abandonné par ses alliés de circonstance.

**3. LE BILAN DU TERRORISME**

Pour la période 1968 à 1998, le bilan est contrasté. Faible militairement de par la nature du terrorisme (8700 morts dans le monde), il se révèle plus significatif au plan de la psychologie collective en raison des résonances médiatiques. Contrairement à de fréquentes affirmations, les

Etats proprement dits sont pourtant peu affaiblis par le terrorisme. Au contraire, les attentats ont suscité des règles et des procédures pénales adaptées, qui aujourd'hui montrent leur efficacité. Dans le cas d'Israël, les émeutes de l'Intifada ont ainsi été plus efficaces pour les Palestiniens que les attentats terroristes.

Un succès notable du terrorisme reste le retrait en 1983, du Liban, des forces militaires occidentales après les attentats par camions piégés. C'est sans doute, pour le terrorisme, le seul acquis significatif de la période 1968-1998.

Finalement le terrorisme perdure davantage en raison des faibles moyens qu'il requiert, que de la portée effective de ses actions. Le renouvellement de ses méthodes nécessite pourtant une surveillance continue. Ainsi le terrorisme chimique fait-il aujourd'hui l'objet de nouvelles attentions.

#### **4. L'ISLAMISME RADICAL**

La dérive radicale des frères musulmans égyptiens et la révolte iranienne chiite a pu faire croire à une vague islamiste globale. Les « Afghans » ont ajouté leur prestige à ce mythe et suscité la radicalisation des mouvements islamistes dans le monde arabo-musulman.

La situation économique de la zone, dégradée, a favorisé leur action.

Le GIA (Groupe islamique armé), mouvement combattant le plus extrémiste en Algérie, s'en est pris à la France, alliée du pouvoir algérien, bouc émissaire traditionnel en Algérie en raison de son passé colonial, premier partenaire économique d'Alger, mais surtout terre d'asile d'un million d'Algériens et de trois millions de Français d'origine algérienne que le GIA veut mobiliser.

Des cadres et des moyens afghans, pakistanais, bosniaques ont fourni des soutiens. Mais les recrues sont issues de France et se sont entraînées en Bosnie. Des Français de souche intègrent les réseaux islamistes. Le terrain des banlieues est favorable à la logistique et à l'action terroriste. Dès lors les composantes d'une menace sérieuse sont réunies.

## PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°4: L'APPAREIL FRANCAIS ANTI-TERRORISTES CE CORMIER

### INTRODUCTION

1968 : un appareil d'EL AL est détourné de ROME sur ALGER par un commando palestinien du FPLP de Georges Habbache. C'est l'apparition du terrorisme international.

1972 : 11 athlètes israéliens, participants aux jeux olympiques de MUNICH, sont pris en otages et abattus. L'action est menée conjointement par le groupe Septembre Noir et des terroristes allemands.

1974 : premier attentat en provenance du moyen-orient en FRANCE. Attaque à la grenade contre le drugstore Publicis-St Germain à PARIS revendiqué par CARLOS.

A partir de cette époque, les puissances occidentales, au rang desquelles la FRANCE, prennent conscience de la menace terroriste et vont s'employer à se doter des moyens de lutter contre les différentes formes de terrorisme qui sont susceptibles de les viser.

Ces moyens prennent la forme d'une coordination nationale des services chargés d'assurer la sécurité des citoyens, d'une organisation des unités et services de lutte anti-terroriste et, enfin, une coopération internationale. A cela s'ajoutent des règles et des plans particuliers adaptés à cette menace.

Mais d'abord, une lutte-antiterroriste : contre quoi ?

### I - CONTRE QUOI ?

-PAS DE DEFINITION PRECISE

-TROIS GRANDS TYPES DE TERRORISMES

Terrorisme international (type interétatique : IRAN, LYBIE...)

Terrorisme subversif (type extrémiste)

Terrorisme nationaliste (type régionaliste ou autonomiste)

### II - COMMENT ?

21 - LES LOGIQUES D'ACTION

Quatre logiques peuvent entrer, chacune à leur niveau, dans les modalités d'une politique anti-terroriste :

- une **logique judiciaire**, consistant à interpeller et à déférer à la justice les auteurs et complices d'actes terroristes. L'aspect répressif prime. Elle engage essentiellement le pouvoir judiciaire et les forces de l'ordre et tend à minimiser, voire à gommer, l'aspect politique du phénomène.

- une **logique de renseignements** qui consiste plutôt à prévenir ou à enrayer la menace terroriste en pénétrant les réseaux et en recueillant

des informations sur le territoire national et à l'étranger. C'est une logique à long terme qui se situe largement en amont du phénomène terroriste et qui suppose, pour être réellement efficace, une direction et coordination des efforts.

- une **logique de " police immergée"** qui consiste à coller à la vie collective de la Nation et à surveiller sur tout le territoire, à l'aide d'un maillage fin, les activités de milieux très diversifiés susceptibles de constituer le vivier d'une agitation "subversive" ou d'un recrutement terroriste.

- une **logique militaire** lorsque le vocabulaire terroriste s'apparente à la guerre ou à la guerre civile et que la menace est traitée sur ce mode.

La stratégie choisie par la FRANCE est essentiellement une combinaison des trois premières logiques, avec une priorité donnée à une logique judiciaire adaptée.

Cette stratégie repose d'abord sur une

## 22 -COORDINATION AU PLAN NATIONAL :

### 221 - NIVEAU DU 1° MINISTRE

#### CONSEIL DE SECURITE INTERIEURE

créé en 1997

définit les orientations générales de la politique de sécurité intérieure  
composition: P.M., MININT, MINDEF, MINJUST, MINFIN.

#### CONSEIL NATIONAL DE SECURITE (nom non officiel)

créé en 1986

définit la politique générale de la France au regard du risque terroriste  
composition : P.M., MINJUST, MINAE, MININT, MINDEF.

### 222 - NIVEAU DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

#### C.I.L.A.T. (COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE ANTI-TERRORISTE)

évalue la menace terroriste permettant ainsi au MININT de donner des directives aux forces de l'ordre

#### U.C.L.A.T. (UNITE DE COORDINATION DE L.A.T.)

créée en 1984

coordonne l'action des différents services concourant à la L.A.T.  
direction et animation par DGPN. réunions hebdomadaires.

## III - AVEC QUOI ?

### 31 - LES UNITES ET STRUCTURES

#### 311 - LE RENSEIGNEMENT

D.S.T.

R.G.

D.G.S.E.

D.P.S.D.

D.R.M.  
D.G.G.N.  
unités de P.J. de gendarmerie et police

### 312 - LES ENQUETES

D.S.T.  
D.C.P.J. (6° division)  
unités de P.J. de gendarmerie et police (surtout terrorisme autonomiste)  
magistrats spécialisés du tribunal de PARIS (14° section anti-terroriste  
ou Section de Coordination de la L.A.T. = 4 parquetiers, + 4 juges  
d'instruction)

### 313 - LES ACTIONS "SPECIALES" (OUVERTES)

unité de Recherche-Assistance-Intervention-Dissuasion (R.A.I.D.) créé  
en 1985 (effectif = 85)  
Groupement de Sécurité et d'Intervention de la Gendarmerie Nationale :  
- G.I.G.N. créé en 1974 (effectif = 90) → interventions  
- E.P.I.G.N. créé en 1984 (effectif = 150) → observation-  
renseignement, soutien GIGN

### CONCERTATION POLITIQUE

- TRAITE DE L'U.E. (III° PILIER DE MAASTRICHTI, comité K4) élaboré  
à partir des travaux menés par le groupe de la conférence TREVI  
(constitué en 1975)  
- ACCORD DE SCHENGEN en attente, accords de coopération,  
- G7/P8 (il existe un groupe de réflexion sur la LAT au sein de cette  
structure récente)  
- CLUB DE VIENNE, créé en 1979, ne s'est pas réuni depuis 1989  
- GROUPE POMPIDOU (U.E.) (essentiellement stup.) créé en 1972

### COOPERATION POLICIERE

GROUPE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME INTERNATIONAL  
(T.U.E.) qui se réunit régulièrement à Bruxelles . Lui aussi est un héritier  
du groupe de TREVI.

GROUPE INFORMEL EUROPEEN DE COOPERATION DANS LA  
DOMAINE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME (Police Working  
Group On Terrorism) qui se réunit deux fois par an au niveau des chefs  
des services ayant à connaître du terrorisme)  
EUROPOL (U.D.E.)

### 32 - DES REGLES PARTICULIERES

321 - DE DROIT PENAL (ni politique, ni droit commun)

322 - DE PROCEDURE PENALE  
gardes à vue (4 jours)  
perquisitions (J + N)

cour d'assises (jury professionnel)

323 - D'ENQUETE (centralisation au tribunal de Paris : parquet et instruction)

### 33 - LES PLANS GOUVERNEMENTAUX

#### 331 - PREVENTIF

VIGIPIRATE (simple = fréquence des contrôles et sécurisation de certains édifices renforcé = permet de sécuriser et de renforcer les moyens de transport, de liaison et ce qui est vital à l'économie du pays)

#### 332 - "CURATIFS"

PIRATAIR : avion détourné immobilisé sur une plate-forme française

INTRUSAIR : cas d'un détournement d'un avion à l'étranger ou d'un aéronef piraté qui pénètre dans l'espace aérien français

PIRATOME: risques nucléaires (CEA, EDF, trafics ?)

PIRATOX : risques biologiques, bactériologiques et chimiques

PIRATMER : piraterie maritime

### CONCLUSION

La FRANCE a été très touchée par le terrorisme sous toutes ses formes et a, de ce fait, été amenée à s'impliquer dans toutes les instances internationales mais également à se forger son propre outil de lutte anti-terroriste tant en matière de renseignement, de moyens d'action que de lois dérogatoires.

Le terrorisme fait partie du champ de ce que l'on appelle désormais les menaces transverses (ou menaces non militaires à caractère stratégique) auxquelles sont confrontées de nombreux Etats. C'est la raison pour laquelle, dans ce domaine, la lutte ne peut se concevoir dans un cadre strictement national ou d'un ministère. Coordination et coopération de tous les services contribuant à la sécurité du pays, qu'ils soient civils ou militaires, sur le territoire national ou à l'étranger, sont les gages d'une efficacité accrue.

## **DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°4:** **LES MENACES DE L'ACTIVISME ISLAMIQUE** **CDT GUILLEMIN**

### **INTRODUCTION**

#### **1. L'ISLAM**

Le début de la révélation islamique remonte au début du 7° siècle après Jésus-Christ (hégire 622, fuite de MAHOMET). L'Islam est une religion monothéiste, appelant à la tolérance, la foi, la paix, l'assistance à autrui, la fraternité et l'égalité. Il interdit les actes de discrimination, tout genre de violences. Il incite le musulman à respecter la dignité humaine, à cohabiter avec les autres sans distinction de religion, de race de couleur ou de disparité sociale. Mahomet était analphabète et ses enseignements ont été rapportés par d'autres. Le Coran est pour les musulmans, la révélation de Dieu faite au prophète Mahomet par l'ange Gabriel. Son interprétation n'est pas réservée à un clergé, comme le montre l'application ou non d'un certains nombre de châtiments (apostat, châtiments corporels...). Il faut ajouter qu'il n'existe pas d'instance représentative en Islam.

#### **2. LES CAUSES DU DEVELOPPEMENT DE L'INTEGRISME .**

##### **21 L'apparition du fondamentalisme dans le monde arabe**

C'est en Iran à partir des années 70 que se développe l'intégrisme islamique. Les islamistes souhaitent l'application de la Charia dans son intégralité ainsi que la création d'un état musulman intolérant. Cette réaction s'explique de la même façon que l'apparition de l'église réformée dans la deuxième moitié du xvi° siècle: l'apparition d'une jeunesse lettrée qui aura accès aux textes saints, des problèmes, sociaux, politiques, économiques, de droit, l'insuffisance d'une démocratie et l'accroissement d'une population qui provoque le mécontentement des couches sociales basses et moyennes, enfin, la réaction contre l'hégémonie de la culture occidentale.. Certains imputent le recul économique aux gouvernants et ont organisé des associations fondamentalistes. Le but de ces groupes consistait dans la mise en place d'un nouveau système politique qui selon eux, devait remédier à la crise économique par la préservation de la société et par l'adoption de la charia (loi islamique ). Après l'attentat contre Nasser en 1954 les dirigeants du mouvement des frères musulmans sont emprisonnés et parfois exécutés créant ainsi une cassure entre les musulmans « modérés » et les fondamentalistes. Cette cassure sera entretenue par la fuite des dirigeants des « frères musulmans » en Arabie qui occuperont des postes importants dans ce pays.

Deux tendances se distinguent au sein de l'islamisme:

- Les mouvements fondamentalistes piétistes ou conservateurs tels le Tabligh pakistanais et les Wahhabites saoudiens lesquels prônent la réislamisation en douceur et un repli communautaire;
- Les mouvements islamistes radicaux tels le groupe islamique armé(GIA) algérien, la Jamaa Islamiya égyptienne, le Milli Gorüs turc ... qui dans un projet de conquête, militent pour l'islamisation du monde, dénoncent ouvertement l'occident « impie » et refusent d'obéir aux lois contraire à la Charia.

### **21.1 L'association des frères musulmans**

Elle est apparue en Egypte vers 1928-1929. Elle a comme doctrine l'application de la charia islamia (loi coranique )

En 1954, suite à un attentat dont a été victime le Président Nasser d'Egypte ,le mouvement des frères musulmans a été dissout. Des dirigeants ont été internés ,d'autres ont été exécutés dont le grand théologien SAIYED QUOTB

En 1981, le président égyptien Sadate a été assassiné par les frères musulmans qui sont arrivés à s'infiltrer dans l'armée.

Aujourd'hui ,la JAMAA ISLAMIA prend la relève.

### **21.2 L'Algérie et le F.I.S (front islamique du salut\_)**

Le F.I.S a été créé dans le but de faire face à une situation économique et sociale déficiente depuis les années 1970. Le vide politique, l'existence du parti unique ,le chômage et surtout la présence d'un nombre de cadres formés en Orient auraient milité pour la création du F.I.S .Après la chute de l'empire soviétique, l'Algérie a opté pour le multipartisme. Aux élections de 1991 ,le front islamique du salut a remporté la majorité du scrutin. Par crainte de l'installation d'un régime islamiste ,les autorités algériennes ont annulé les résultats et dissout le F.I.S. ce qui a conduit à la guerre civile.

### **21.3 Les autres organisations extrémistes**

Les autres organisations extrémistes sont: la NAHDA (renaissance)en Tunisie, le HIZBO-ALLAH(parti de DIEU) et le HAMASS au Liban, la première organisation serait maîtrisée mais les deux autres sont dangereuses. Il faut citer aussi les nouveaux venus de la mouvance dure de l'Islam comme le Tabligh, un mouvement d'origine pakistanaise(3 millions d'adeptes), le groupe Abou Nidal dont le but affiché est d'assassiner Yasser Arafat.

## **2.2 L'immigration en Europe**

Beaucoup d'immigrés, installés à l'étranger depuis les années 1960, ont perdu leur identité nationale et culturelle. Ces immigrés ont constitué et constituent encore un terrain favorable au développement de l'intégrisme. En France ce phénomène a pris de l'ampleur grâce au relais légal de certaines organisations islamistes étrangères comme le FIS. Par exemple: la FAF(fraternité algérienne française), ou l'UJM (union de la jeunesse musulmane) qui reprend les thèses d'un fondamentaliste égyptien, l'UOIF ... Mais en France l'islamisme activiste, politisé ne représente que les marges étroites d'une communauté paisible. Reste pourtant que les policiers ont deux soucis sérieux: l'extension du puissant centre islamique turc de Cologne

et le FIS algérien. Le FIS représente un réel danger car il récupère les laissés pour compte de notre société.

En Angleterre, les lois permettent à des mouvements intégristes de constituer une base arrière pour les associations religieuses en lutte contre le pouvoir en sud Méditerranée.

Plus généralement, pour les islamistes l'Europe est à la fois un terrain d'action et une cible. Une stratégie de conquête dans laquelle chaque pays joue un rôle spécifique. L'Europe compte environ 14 millions de musulmans. Les fondamentalistes constituent, sans doute, entre 10 et 30 % de la population musulmane. Londres se situe désormais au centre de cette vaste toile, tous les courants islamistes y sont présents, se fréquentent, rivalisent et parfois s'entre-tuent. Les mouvements modérés ont leur siège social comme partis politiques, mais les groupes terroristes ont également pignon sur rue. La Grande Bretagne a une longue tradition d'hospitalité dont ont bénéficié depuis MARX de nombreux révolutionnaires, mais le gouvernement britannique a sans doute estimé que cette politique d'accueil lui éviterait les foudres du terrorisme. Ce laxisme est cependant à haut risque. En novembre 1997 les frères musulmans organisaient un simulacre de procès du président Moubarak à Trafalgar Square, quelques jours plus tard survenait le carnage de Louxor par un commando des fous de Dieu. Le président Moubarak s'en est pris cette fois-ci directement à Londres.

Mais si elle est sans doute la plus tolérante, la Grande Bretagne n'est pas unique en Europe, chaque pays ayant un rôle à jouer. La France est un pays de transit pour les armes et la drogue arrivant de Belgique d'Allemagne et de Suisse. Les Pays-Bas ont une tradition de plaque tournante de la drogue, l'Italie et l'Espagne servent de bases logistiques. La Bosnie demeure le centre d'entraînement des volontaires du terrorisme.

L'Allemagne est la plaque tournante du marché des armes arrivant d'Europe de l'Est.

Mais la Suisse est devenu assurément le pôle en matière de trafic d'armes. En Suisse on trouve également de nombreux agents des démocraties de l'Est et plusieurs milliers de tonnes d'armes sont livrés à partir de ce pays, par an.

La Belgique pour sa part accueille les militants extrémistes et compte près de 300 000 musulmans pour 10 millions d'habitants.

Considérant les sommes mises en jeux, le nombres de trafiquants concernés, bref l'aspect économique du fondamentalisme, on peut voire à quoi tient le développement et le maintient de l'islamisme en Europe et ailleurs. Il y a également un aspect politique que nous aborderons tout à l'heure, mais voyons d'abord les structures des réseaux islamistes.

### **3 STRUCTURE DES RESEAUX ISLAMISTES EN EUROPE**

Les mosquées jouent bien sur un rôle important. Il y en a près de 6000 en Grande-Bretagne et plus de mille en France. Ce sont surtout les petites mosquées qui constituent le creuset du terrorisme recruté parmi les déshérités et les pauvres.

Les mosquées sont relayées par des associations « culturelles », « caritatives » et « financières » dont l'objectif est de contrôler les communautés musulmanes.

L'argent vient de l'impôt révolutionnaire, des contribuables des pays musulmans, des dons des sympathisants et des collectes à la sortie des mosquées. L'Arabie est un des plus grands bailleurs de fonds. Le marché de la propagande est aussi lucratif et les cassettes, les journaux, les tracts sont produits en Angleterre. Enfin, il faut compter avec le trafic de la drogue, la prostitution, le grand banditisme, le trafic d'armes, le contrôle de l'immigration clandestine.

En fait deux phénomènes ont fait évoluer la scène islamique européenne:

-L'instauration d'un véritable courant islamiste européen dont les responsables sont nés en Europe

- La naissance d'une nouvelle forme de délinquance et de criminalité liée aux milieux islamistes radicaux tels les réseaux démantelés après les attentats commis en France en 1995(Kelkal) et dont le résultat est de créer une contre société civile dans notre pays.

#### **4 LE ROLE DES ETATS UNIS DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ISLAMISME**

La diplomatie américaine à l'égard du monde musulman est fondée sur un appui aux régimes prônant le rejet du fondamentalisme islamique. Or le principal allié des USA est l'Arabie Saoudite qui est, on l'a vu, le principal pourvoyeur de fonds des mouvements islamistes radicaux. Mais l'appui américain ne se limite pas là; en Afghanistan, en 1994 l'appui aux Talibans prônant une stricte application de la Charia, se justifie par un projet de gazoduc reliant le Turkménistan au Pakistan(2,6 milliard de \$). Le but était également politique, car il s'agissait d'isoler l'Iran(c'est la politique menée par l'ARAMCO dans les années 70).

En Algérie, les sociétés US ont investi des milliards de \$ et ont entretenu un temps des relations avec les islamistes. Depuis les USA ont tendu la main à Zérroual.

#### **CONCLUSION. LES MENACES FUTURES DE L'ACTIVISME ISLAMISTE**

La prise de pouvoir des islamistes nécessite dans un pays une convergence des trois groupe sociaux suivants:

- les déshérités
- la petite bourgeoisie commerçante et entreprenante pieuse
- les intellectuels islamiques, cadre moyens(informaticiens)

Cette alliance a fonctionné en Iran et au début en Algérie puis l'alliance s'est défaite et il paraît peu probable qu'elle se reconstitue. Une prise de pouvoir par les islamistes paraît donc improbable, malgré la diplomatie américaine.

Cependant, la naissance de marchés financiers énormes(armes, drogue..) risque d'implanter durablement une criminalité se réclamant de l'islamisme.

Il est nécessaire de rectifier quelques idées toutes faites à propos d'une communauté musulmane soudée et unifiée. La notion de « oummah » reste très abstraite et dépend plus de l'attachement à un pays ou à une ethnie. Même dans les milieux très islamiste, il n'y a pas de solidarité pan-islamique. Il faut ce souvenir qu'il n'existe pas en France de ghettos unifié par une solidarité communautaire. Le problème réside donc, non dans les ghettos, mais dans les militants, les individualités dont l'action politique utilise des lieux de rencontre comme des mosquées, des clubs de sport ..etc..

Il faut donc séparer les grandes organisations (Union des Organisations Islamiques de France, Fédération nationale des Musulmans de France, GIF tunisien, Union des Jeunes Musulmans de Lyon..) dont la stratégie consiste à « communautariser » l'islam en France, et la nébuleuse des association locales qui par leur « amateurisme » peuvent constituer un relais pour le terrorisme.

Les limites de l'implantation terroriste réside avant tout dans l'absence de relais efficaces au sein de la population musulmane concernée. Il réside également dans les clivages ethniques d'une part et religieux d'autre part(chiïte et sunnite). Les population musulmanes immigrées sont en quête d'intégration ou du moins de compromis et sont donc réticentes à tout activisme politique.

## TABLE DES MATIERES

- PRESENTATION ET SYNTHESE  
*CRC2 PERON*
- 1-COMPTRE RENDU DE LA SEANCE N°1:L'EXPLOSION DES  
DELINQUANCES NATIONALES : LE CAS FRANÇAIS  
*CBA de JERPHANION*
- 2-PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°1 :LES INSTITUTIONS DE LA  
SECURITE INTERIEURE  
*MAJ.IGOE ( IRLANDE )*
- 3-DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°1:DE LA CRISE DES  
BANLIEUES AUX VIOLENCES URBAINES  
*LCL HOGARD*
- 4-FICHE TECHNIQUE-SEANCE N°1:LA DELINQUANCE DES MINEURS  
*LCL GARNIER*
- 5-COMPTRE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°2: LES  
CRIMINALITES ORGANISEES, NOUVEAUX ACTEURS MONDIAUX  
*LCL GARNIER*
- 6-PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°2: LA LUTTE ANTI-MAFIA EN  
ITALIE  
*LCL REDIA ( MADAGASCAR )*
- 7-DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°2: LA CRIMINALITE  
ORGANISEE EST-ELLE UNE MENACE POUR LA FRANCE?  
*LCL IMBERNON*
- 8-FICHE TECHNIQUE-SEANCE N°2: LES SECTES EN FRANCE SONT-  
ELLES UNE FORME PARTICULIERE  
DE CRIMINALITE ORGANISEE ?  
*CBA de JERPHANION*
- 9-COMPTRE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°3:  
TOXICOMANIE, TRAFIC DE STUPEFIANTS, DELINQUANCE INDUITE  
ET BLANCHIMENT  
*CE CORMIER*
- 10-PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°3:LES CONSEQUENCES DU  
TRAFIC DE STUPEFIANTS EN FRANCE  
*LCL KOENIG ( ALLEMAGNE )*
- 11-DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°3:LE BLANCHIMENT, UNE  
MENACE POUR L'ECONOMIE MONDIALE  
*CRC2 PERON*

12-FICHE DE LECTURE-SEANCE N°3:L'ECONOMIE DES GUERRES  
CIVILES  
*LCL BAURES*

13-COMPTRE RENDU DE LA SEANCE D'ETUDE DIRIGEE N°4:  
L'ACTUALITE DES STRATEGIES INDIRECTES : TERRORISME,  
SUBVERSION, INGERENCE...  
*CC de CHANTERAC*

14-PREMIER EXPOSE DE LA SEANCE N°4: L'APPAREIL FRANCAIS  
ANTI-TERRORISTES  
*CE CORMIER*

15-DEUXIEME EXPOSE DE LA SEANCE N°4: LES MENACES DE  
L'ACTIVISME ISLAMIQUE  
*CDT GUILLEMIN*